



HAL
open science

Mobilisation des acteurs locaux et des habitants dans les démarches participatives des politiques publiques

Matthias Patet

► **To cite this version:**

Matthias Patet. Mobilisation des acteurs locaux et des habitants dans les démarches participatives des politiques publiques. Environnement et Société. 2015. dumas-01274201

HAL Id: dumas-01274201

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01274201v1>

Submitted on 15 Feb 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ DE
GRENOBLE



Université
Joseph Fourier Grenoble

**Institut de
Géographie Alpine**

Cité des Territoires

Rapport de fin d'étude de Master 2

IDT

Ingénierie du Développement Territorial



Mobilisation des acteurs locaux et des habitants dans les démarches participatives des politiques publiques

présenté par **Matthias PATET**
matthias.patet@ujf-grenoble.fr



Le 16/06/2015 à l'Institut de Géographie Alpine, Grenoble

Stage effectué ARGOS 47 Avenue Alsace Lorraine 38100 Grenoble
sous la direction de Raphaël GAUTHIER Consultant-Coopérateur et Gérant
Tuteur pédagogique : Emmanuel ROUX Enseignant-Chercheur

NOTICE ANALYTIQUE Rapport de fin d'étude

M2 IDT –Ingénierie du Développement Territorial

PARCOURS : IDT-stratégie IDT-animation IDT-géomatique

ANNEE UNIVERSITAIRE : 2014/2015

<p>OBSERVATIONS DU JURY</p> <p>A : Très bon rapport de fin d'étude B : Bon rapport mais avec des faiblesses sur quelques aspects C : Rapport acceptable présentant un intérêt particulier sur certains aspects</p> <p style="text-align: center;"><i>Précisions éventuelles sur les faiblesses et les forces du mémoire :</i></p> <p style="text-align: right; margin-top: 20px;">Signatures</p>
--

AUTEUR	NOM PATET	PRÉNOM MATTHIAS		
TITRE	Mobilisation des acteurs locaux et des habitants dans les démarches participatives des politiques publiques			
UNIVERSITÉ JOSEPH FOURIER & Institut de Géographie Alpine	Nom et prénom du Tuteur pédagogique	Nom de la structure dans laquelle le stage a eu lieu (et localisation)	Nom et prénom du responsable professionnel présent dans le jury	
COLLATION	Nb. de pages	Nb. de volumes	Nb. d'annexes	Nb. de réf. biblio.
MOTS-CLÉS	Démarches participatives, concertation, dialogue territorial, Projet de Territoire, Agenda 21, Analyse des Besoins Sociaux			
TERRAIN D'ÉTUDE OU D'APPLICATION	Pays du Lunévillois, Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, Ville de Schiltigheim, Ville de Seyssinet			
RÉSUMÉ Français				
<p>Ce rapport de fin d'études a pour but de porter un regard critique sur les expériences professionnelles d'un stage de Master 2. Il s'agit dès lors d'aborder la problématique de la mobilisation des acteurs locaux et des habitants dans les démarches participatives des politiques publiques. Ce rapport aborde la question de la mobilisation des acteurs et des habitants dans les démarches participatives avec une approche théorique et une analyse des différentes notions liées à la démocratie participative. La seconde partie aborde une approche plus professionnelle où la question de la mobilisation des acteurs et des habitants sera analysé au regard de 4 études : l'Analyse des Besoins Sociaux de Seyssinet-Pariset, le Projet Social de la Communauté d'Agglomération de Privas Centre Ardèche, le Projet de Territoire du Lunévillois et l'Agenda 21 de Schiltigheim</p>				
RÉSUMÉ Allemand				
<p>Dieser Bericht von Studiumsende hat zum Ziel, einen auf den Berufserfahrungen eines Praktikums von Master 2 kritischen Blick zu bringen. Es handelt sich seitdem darum, die Problematik der Mobilisierung der örtlichen Schauspieler und der Bewohner in den Partizipationengängen der öffentlichen Politiken aufzugreifen. Dieser Bericht greift die Frage der Mobilisierung der Schauspieler und der Bewohner in den Partizipationengängen mit einem theoretischen Betrachtungsweise und einer Analyse der unterschiedlichen mit der Partizipationdemokratie verbundenen Begriffe auf. Der zweite Seite greift ein mehr berufliches Betrachtungsweise auf, wo die Frage der Mobilisierung der Schauspieler und der Bewohner in Hinblick auf 4 Studien analysiert sein wird: die Analyse der Sozialen Bedürfnisse von Seyssinet-Pariset, das Soziale Projekt der Gemeinschaft von Großraum Privas Centre Ardèche, das Projekt Territorium von Lunévillois und das Notizbuch 21 von Schiltigheim.</p>				

Contrat de diffusion des rapports de fin d'étude d'IDT

Entre

L'auteur du rapport de fin d'étude, M.....
Adresse :

Intitulé du rapport de fin d'étude :
.....
.....

Et

L'université Joseph Fourier pour le compte de l'Institut de Géographie Alpine ;
ci-après « l'Université ».

Article 1

Dans le respect des droits de propriété intellectuelle, relativement à la protection des données à caractère personnel, et soucieuse de donner davantage de reconnaissance aux rapports de fin d'étude réalisés par les étudiants de l'IGA, l'Université entend favoriser leur diffusion sur support papier et support électronique.

Article 2

Le présent contrat n'a pas de caractère exclusif. L'auteur se réserve le droit d'une diffusion concomitante de son rapport de fin d'étude aux conditions de son choix.

Article 3

L'auteur autorise l'Université à diffuser ses travaux dans les conditions suivantes :

	Oui	Non
CONSULTATION CONTROLEE SUR INTERNET		
DIFFUSION INTERNET SANS RESTRICTION D'ACCES		

Article 4

La signature du présent contrat n'oblige en aucun cas l'Université à diffuser le rapport de fin d'étude en ligne. Sa diffusion reste soumise à l'accord du jury.

Article 5

L'auteur certifie que l'exemplaire du rapport de fin d'étude remis à l'Université est conforme à la version officielle de son travail remise à ses enseignants.

Article 6

L'auteur est responsable du contenu de son oeuvre. Il certifie avoir obtenu toutes les autorisations écrites nécessaires à la constitution de son rapport de fin d'étude. L'Université ne peut être tenue responsable de toute représentation illégale de documents et de tout délit de contrefaçon (plagiat). L'Université se réserve le droit de suspendre la consultation d'une oeuvre après avoir pris connaissance du caractère illicite de son contenu.

ATTENTION: En cas de non dépôt du rapport de fin d'étude en bibliothèque, le diplôme ne pourra pas être délivré.

Fait à GRENOBLE, le

La direction..... *L'auteur*

Remerciements

Mes remerciements vont tout d'abord à l'équipe d'ARGOS qui m'a accueilli en stage, m'a permis de m'investir pleinement dans l'ensemble des travaux menés par le bureau d'étude et m'a donné l'opportunité d'être force de propositions. Je tiens à remercier plus particulièrement Pauline Tauty et Raphaël Gauthier qui m'ont orienté dans mes travaux, m'ont fait partager leurs expériences et leurs connaissances, leur aide m'a été très précieuse, ils continueront à n'en pas douter à m'apporter beaucoup dans le domaine professionnel.

Je tiens à remercier Emmanuel Roux, tuteur pédagogique, pour sa disponibilité et ses conseils.

Je remercie également Mélanie Halter, Elisabeth Fombonne et ma mère pour la relecture du rapport. Je tiens enfin à remercier mon père qui m'a beaucoup apporté, il a su m'inculquer les vraies valeurs du travail et sans qui je ne serais pas là aujourd'hui.

Sommaire

<i>Remerciements</i>	5
<i>Sommaire</i>	6
<i>Introduction</i>	9
<i>Partie I : La place des acteurs locaux et des habitants dans l'élaboration des politiques publiques</i>	10
1.1 Introduire & définir la participation	10
1.2 La mobilisation et la participation citoyenne : Une prise en compte récente	11
1.2.1 Naissance de la participation aux Etats-Unis.....	11
1.2.2 Mobilisation des acteurs autour du développement communautaire	11
1.2.3 Participation des acteurs et des habitants : L'expérimentation grenobloise	13
1.2.4 La crise des banlieues repose la question de la participation des habitants	14
1.3 Mobiliser, partager & participer dans les politiques publiques	15
1.3.1 La mobilisation dans le diagnostic	15
1.3.2 La mobilisation des acteurs dans la définition des enjeux et des orientations	16
1.3.3 La mobilisation sur la construction d'un programme d'actions	16
1.3.4 Le territoire comme facteur de mobilisation	16
1.4 Un cadre législatif pour inciter les démarches participatives dans le cadre des politiques publiques	17
1.5 Les niveaux de participation : enjeux et méthode de mobilisation	19
1.6 Participation, dialogue territorial et gouvernance participative	19
1.6.1 La construction du dialogue territorial	20
1.6.2 La participation au travers de la gouvernance participative.....	21

<i>Partie II : Etre au service et à l'appui des territoires : ARGOS</i>	<i>23</i>
2.1 Présentation de la structure	23
2.2 Organigramme	23
2.3 Contexte & champs d'intervention du bureau d'étude	24
2.3.1 Le contexte d'intervention	24
2.3.2 Champs de compétences et d'intervention	24
 <i>Partie III : La place des acteurs locaux et des habitants : Résultats et regard critique sur les démarches opérées dans le cadre du stage</i>	 <i>26</i>
3.1 Comprendre, analyser et orienter la collectivité dans la prise en compte des besoins sociaux : L'Analyse des Besoins Sociaux de Seyssinet-Pariset & le projet social du CIAS de la Communauté d'Agglomération de Privas Centre Ardèche	26
3.1.1 Présentation des missions	26
3.1.2 Participation dans le cadre de ces deux missions et regards critiques	27
3.1.3 Indicateur de mobilisation et de participation (IRMP)	34
3.1.4 Perspectives pour la mobilisation citoyenne : Innovations	35
3.2 Mobilisation citoyenne et concertation : Le cas de l'Agenda 21 de Schiltigheim	35
3.2.1 L'émergence du développement durable & des Agendas 21	35
3.2.2 Objectifs & premiers résultats du diagnostic	39
3.2.3 Les perspectives autour de la concertation	46
3.2.4 Regard critique sur les méthodes de concertation mises en place sur l'Agenda 21 de Schiltigheim	47
3.3 Entretiens et enquêtes dans le cadre du diagnostic pour le projet de territoire du Pays du Lunévillois et mise en perspective de « l'identité du Lunévillois »	47
3.3.1 Le territoire du Pays du Lunévillois	47
3.3.2. Un territoire avec une identité historique	48

3.3.3 Un territoire vécu pas assez présent dans le Lunévillois	50
3.3.4 Quel constat faire de cette démarche autour de la mobilisation des acteurs locaux et des habitants	52
<i>Conclusion : Apports & regard critique</i>	<i>54</i>
1. Apport de la formation	54
2. L'apport des stages	55
<i>ANNEXES</i>	<i>58</i>
<i>BIBLIOGRAPHIE</i>	<i>88</i>
<i>Table des illustrations</i>	<i>90</i>

Introduction

Cette étude s'inscrit dans un contexte de développement du processus où les collectivités locales occupent une place prépondérante dans le développement territorial.

Les collectivités sont amenées à mettre en place dans le cadre de la construction de leurs politiques publiques des démarches participatives. Celles-ci permettent d'associer les différents acteurs locaux et les habitants.

A ce jour, l'état de l'art scientifique concernant les démarches participatives dans les politiques publiques sont déjà très avancées et traitées par de nombreux sociologues, urbanistes et aménageurs. L'objectif de ce rapport de fin d'étude n'est donc pas de déconstruire la notion de démarche participative mais plutôt de s'interroger sur la question suivante :

Comment mobiliser les habitants et les acteurs locaux au travers des démarches participatives des politiques publiques ?

Ce mémoire de recherche présentera une première partie théorique qui traitera notamment la question des différents niveaux de participation dans les démarches participatives et des facteurs qui impactent la participation des acteurs locaux et des habitants. La deuxième partie présentera le bureau d'études et le cadre d'intervention des bureaux d'études en général dans les politiques publiques. La troisième partie, plus professionnelle portera sur une présentation et une analyse critique de la mobilisation des acteurs locaux et des habitants au travers de 4 études sur lesquelles j'ai travaillé dans le cadre de mon stage. Pour finir je conclurai par un bilan de mes deux années passées au sein du Master Ingénierie du Développement Territorial d'une part et par mes premiers mois de stage effectués en bureau d'études d'autre part tout en donnant une dimension prospective à mes souhaits et à mon avenir dans le cadre de mon insertion professionnelle.

Partie I : La place des acteurs locaux et des habitants dans l'élaboration des politiques publiques

1.1 Introduire & définir la participation

Les **démarches participatives** découlent d'une idée forte celle de la démocratie participative. Il convient dès lors d'analyser la notion de **démocratie participative** avant d'aborder plus finement l'analyse la notion de **démarche participative**.

Selon Sandrine RUI¹, « la démocratie participative désigne l'ensemble des procédures, instruments et dispositifs qui favorisent l'implication directe des citoyens dans le gouvernement des affaires publiques ».

Parmi ces affaires publiques, on retrouve notamment les budgets participatifs, conseils de quartier et de développement, jurys citoyens, procédures de concertation et de débat public, démarches Agenda 21....

Au sens large la notion de démocratie participative sous-entend que les démarches participatives qui découlent de cette démocratie s'adressent à des individus ou des groupes sociaux sans statut particulier ni mandat afin qu'ils puissent prendre part à des décisions.

D'autre part, ainsi utilisé, le terme de démocratie participative recouvre des dispositifs qui promettent une participation aux processus publics de discussion et/ou de décision et/ou de gestion et de contrôle.

Deux éléments peuvent être retenus pour rendre compte des sens attribués à la démocratie participative.

La première suppose de replacer cette notion dans son contexte d'émergence et de rappeler que la démocratie participative à l'origine se fonde et s'élabore dans une critique des théories élitistes et représentatives de la démocratie. Le second élément à retenir est que la démocratie participative est composée d'une diversité des usages et des principes participationnistes, notamment celui du partage de l'information et du partage des décisions, etc.

Il convient dès le début de ce rapport de fin d'étude de délimiter et déterminer ce que l'on considère comme démarche de participation à l'heure où l'on utilise le terme à outrance.

«La participation est l'action de participer, de prendre part à quelque chose et par extension d'être impliquer dans...»

« Le fait d'avoir accès à des instances formelles de décision ou de réflexion permettant de s'exprimer au sein d'une organisation »

¹ *Maîtresse de conférences en Sociologie à l'Université de Bordeaux, extrait de discopart Juin 2013 définition démarche participative*

1.2 La mobilisation et la participation citoyenne : Une prise en compte récente

Depuis les années 60, de très nombreuses initiatives ont été prises sur le thème de la participation des habitants aux décisions d'urbanisme. La participation a également fait l'objet d'un très grand nombre de rencontres, de colloques, séminaires, contrats de recherche, etc. Loin de se restreindre, ce flot d'initiatives, de publications, de textes juridiques continue aujourd'hui à être alimenté.

Ces initiatives multiples ont évolué avec le contexte, depuis l'époque des grands ensembles, des enquêtes-participation, des Groupes d'Action Municipale, de l'habitat groupé autogéré, des ateliers publics, jusqu'aux initiatives du législateur prévoyant une obligation de concertation dans de nombreux cas.

La multiplication des initiatives de participation qui va être montrée dans cette partie a pour but d'identifier l'évolution concrète ou non à travers le temps des démarches de participation et de déterminer si la mobilisation et la place des acteurs locaux grandissent dans le cadre de l'élaboration des politiques publiques.

1.2.1 Naissance de la participation aux Etats-Unis

Bien qu'on puisse remonter en France, à 1789 et à la Révolution Française pour parler déjà de **mobilisation citoyenne** et de **participation**. L'écoute des habitants et la sociologie naissent en 1925 grâce aux études menées par l'école de Chicago. Les sociologues de l'école de Chicago ont ainsi cherché à comprendre les modes de passage et de déplacements entre les aires géographiques. Comment les habitants de Chicago passent des zones pavillonnaires, au centre d'affaires tout en traversant également les ghettos. Le but est de comprendre la mobilité géographique et sociale des personnes.

1.2.2 Mobilisation des acteurs autour du développement communautaire

Un des mouvements de pensée qui incarne l'essor de la démarche participative en France est le mouvement « Peuple & Culture ». 3 personnalités (Joffre Dumazedier, Béigno Cacérès et Joseph Rovin) sont à l'initiative de ce mouvement qui se crée après la dissolution de l'école des cadres d'Uriage créée par le gouvernement de Vichy. L'objectif de ce mouvement est de mettre un outil au service de la formation des publics pas ou peu scolarisés. Un outil qualifié par Philippe Verdier², « d'outil de mouvements d'éducation populaire au service de la participation. »

² Philippe Verdier, Le projet urbain participatif, apprendre à faire la ville avec ses habitants

Ce mouvement va permettre en 1965 de créer une première méthode de participation : l'enquête-participation qui est une méthode d'implication des habitants pour le développement de la communauté. L'objectif est de réaliser une enquête transversale menée sur différents secteurs de la vie sociale (vie résidentielle, commerciale, civique, etc.) et de contribuer à la définition d'objectifs de changement ou d'amélioration par la population elle-même concernée. Le schéma intersectoriel ci-dessous reprend l'idée développée par cette méthode.

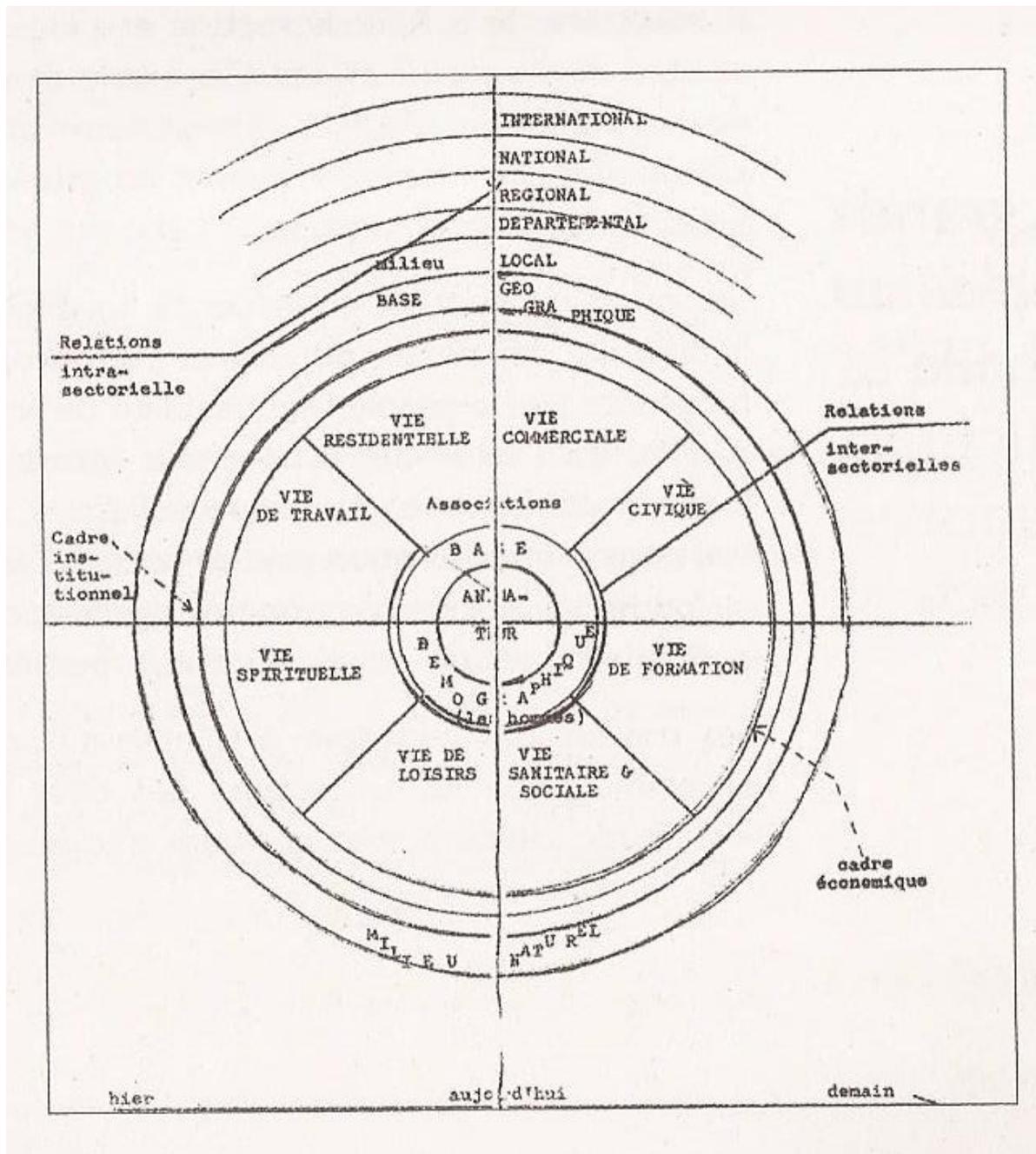
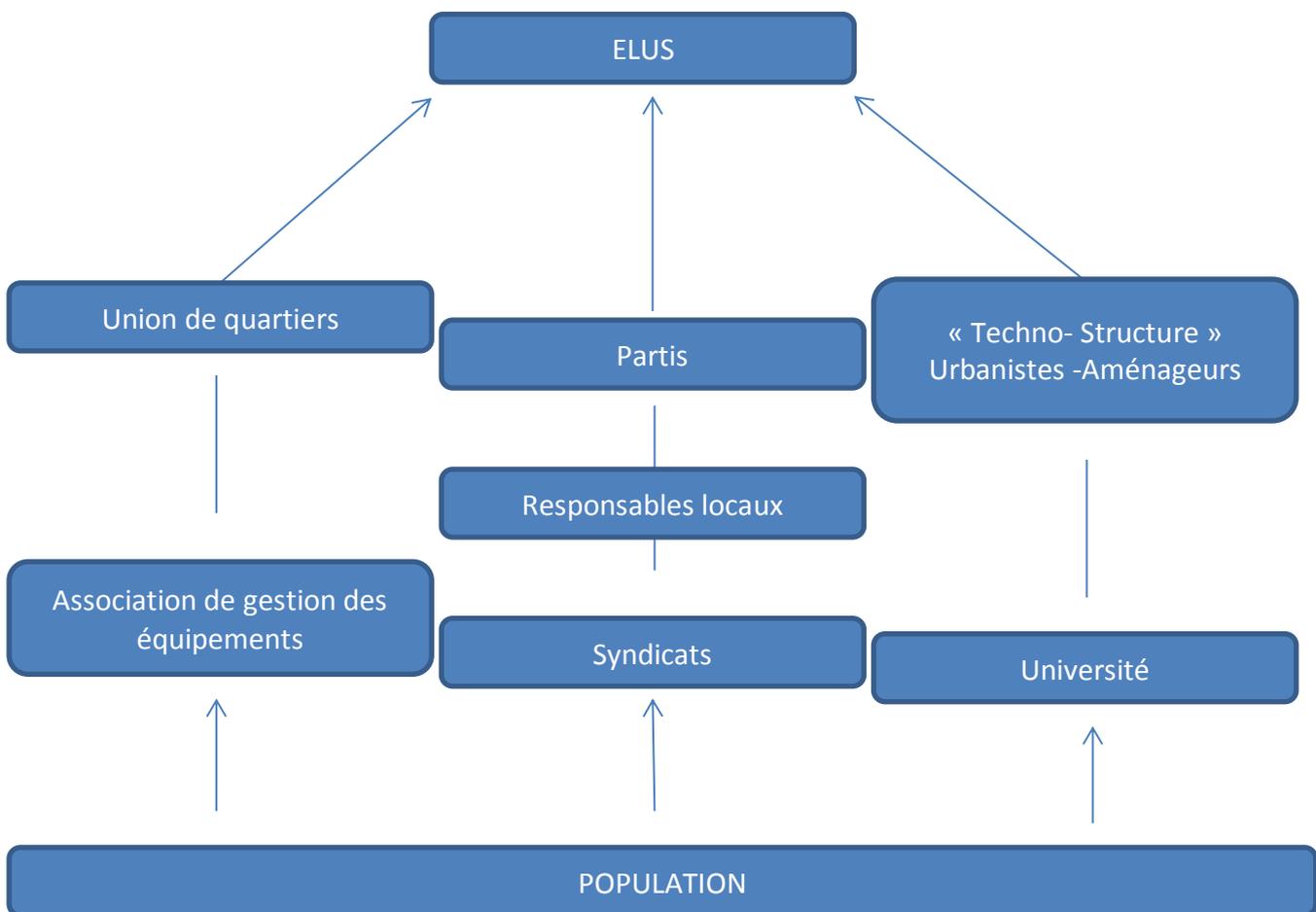


Figure 1 : Représentation des relations et des modes vie à Chicago dans les années 20 Réalisation : Ecole de Chicago

1.2.3 Participation des acteurs et des habitants : L'expérimentation grenobloise

Dans les années 1960, le PSU à Grenoble regroupe selon Philippe Verdier des « militants autogestionnaires hostiles à la dictature du prolétariat ». En 1965, la rencontre socialiste de Grenoble jette les bases d'un nouveau socialisme municipal qu'Hubert Dubedout et ses co-listiers mettent en place après leur arrivée à la tête de la Ville. Le GAM (Groupe d'Action Municipale) se fixe explicitement pour objectifs de permettre aux habitants de collaborer à l'élaboration des décisions qui les concernent. L'expression de la demande sociale emprunte plusieurs canaux, parmi lesquels l'équipe municipale opère un tri suivant la nature des problèmes :



L'émergence de cette forme de participationnisme par le biais des Groupes d'Action Municipale composés le plus souvent de militants associatifs et politique situés hors des partis traditionnels, va devenir l'expérience la plus aboutie et la plus longue en France (1965-1983). Cette forme de participationnisme a aussi montré les limites du participationnisme municipal, notamment dans la

difficulté à impliquer les couches les plus populaire, dominées ou mises de fait à l'écart par une population où les cadres et les classes moyennes étaient largement représentés. Cette expérience va permettre de mettre en perspective la nécessité évidente de disposer d'outils technique de participation notamment en matière d'urbanisme pour ce qui est le cas de la Ville de Grenoble. C'est en effet à cette période que l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Grenobloise va être créée.

1.2.4 La crise des banlieues repose la question de la participation des habitants

Dans les années 80 & 90, la crise des banlieues va notamment amener à repenser les dispositifs d'écoute des habitants en milieu urbain. Elle a commencé dans le quartier des Minguettes à Vénissieux au début des années 80 et a connu son paroxysme en 2005 avec la crise des banlieues.

Celle-ci est le corollaire de deux facteurs majeurs : d'une part les difficultés économiques et d'autre part les difficultés sociales des habitants des grands ensembles. Ce sont en majorité des personnes issues de l'immigration, ou des travailleurs immigrés ou leur famille, arrivés très jeunes ou nés sur le sol français, toutes ces personnes vont subir de plein fouet les effets néfastes de la crise économique.

En septembre 1979, l'émeute qui secoue le quartier de la Grappinière à Vaulx-en-Velin suite à l'arrestation d'un jeune soupçonné de vol de voiture apparait aujourd'hui comme le signe annonciateur de ce



Figure 2 : Quartiers Démocratie et Monmousseau à Vénissieux à la fin des années 1970 source : 40ans.GrandLyon.fr

mouvement de « radicalisation ». A quelques mois d'intervalle après les violentes échauffourées de

Brixton dans la banlieue de Londres, les premières émeutes urbaines en France se dérouleront en 1981 dans l'agglomération lyonnaise, dans le quartier des Minguettes de Vénissieux. L'importance du nombre de voitures incendiées (plus de 200) et la violence des affrontements entre les jeunes et les forces de l'ordre constituent « une première » : la première émeute en banlieue. Surnommé « l'été chaud des Minguettes », cet événement va provoquer une prise de conscience brutale, notamment celles des pouvoirs publics qui vont prendre acte de la « faillite » de ses services (école, formation, culture, logement...) pour assurer l'insertion de leurs habitants.

Ces premiers événements vont ainsi amener à la création d'une **Délégation Interministérielle à la Ville** afin d'accompagner les maires dans l'élaboration de projets socialement efficaces dans les

quartiers. L'objectif est ainsi de renouer le lien avec les habitants de ces quartiers, comprendre les problèmes existants et organiser/inventer de nouvelles formes de participation. Il s'agit également de s'interroger sur les formes d'implication des habitants dans les projets urbains mais aussi dans les projets qui sont portés sur d'autres territoires ou à d'autres échelles.

1.3 Mobiliser, partager & participer dans les politiques publiques

Il convient de rappeler qu'un diagnostic n'est pas une politique publique, mais une étape « phare » et indispensable de la politique. Le diagnostic permet d'appréhender les problématiques, enjeux, besoins et attentes du territoire sur lequel doit porter la politique publique. Une politique publique se construit en trois temps, c'est généralement le cas dans les projets de territoire, les agendas 21, etc.



1.3.1 La mobilisation dans le diagnostic

Le diagnostic s'inscrit dans le cadre d'une politique publique ou d'un projet de territoire. Dans la notion de projet de territoire, il convient de comprendre qu'il n'y a pas de projet sans une volonté. Celle-ci résulte d'un groupe de personnes qui souhaite bouger, s'investir, faire autrement face aux enjeux et problématiques du territoire. « Le groupe leader qui opère le lancement de la démarche ne peut pas construire un projet ou une politique « durable »³ sans s'appuyer sur la participation des habitants et des acteurs



Figure 3 : Forum territoriaux menés dans le cadre du Projet de Territoire du Pays du Lunévillois

³ Philipper Verdier, « Le projet urbain participatif »

locaux. »

Ce processus de participation citoyenne doit s'organiser dès le démarrage du projet. Les habitants et les acteurs locaux doivent pouvoir s'approprier la démarche et pouvoir participer à l'état des lieux en s'exprimant sur les forces, les faiblesses mises en évidence par les personnes qui pratiquent le territoire. L'objectif étant de compléter et d'enrichir un état des lieux (Cf : Figure 3) fondé sur des études déjà réalisées ou sur des données statistiques et cartographiques.

1.3.2 La mobilisation des acteurs dans la définition des enjeux et des orientations

La définition des enjeux et des orientations est très souvent la phase clé d'une politique publiques, elle permet de travailler à partir du diagnostic établi afin d'élaborer un programme d'actions. La participation est un point crucial dans cette étape, il s'agit d'amener les acteurs et les habitants de co-construire eux-mêmes les orientations futures de la politique du territoire eu égard au portrait du territoire établi dans le diagnostic.

1.3.3 La mobilisation sur la construction d'un programme d'actions

Afin que les habitants et acteurs locaux se sentent « acteurs » à part entière de leur territoire, il est possible de mobiliser les personnes dans la phase « finale » de la politique publique, c'est-à-dire dans l'élaboration de propositions pour le programme d'actions de la politique publique. Il s'agit dès lors de construire conjointement des propositions au regard des différents constats, enjeux et orientations qui auront été établis en amont de cette troisième et dernière phase.

L'ensemble de ces différents temps de mobilisation à travers la politique publique sera davantage étayé dans la partie III, avec la présentation de démarches participatives réalisées dans le cadre de constructions de politiques publiques.

1.3.4 Le territoire comme facteur de mobilisation

Bien que la communication semble essentielle au développement d'une démarche de participation, il semble que le territoire ne soit pas un facteur anodin à la mobilisation des acteurs et des habitants. Dans les travaux de recherche, le territoire semble être une des clés de la participation.

Pour Roger Brunet, le territoire est un espace que s'approprient ses habitants c'est-à-dire un espace sur lequel vivent des hommes et des femmes avec leur histoire et leur lien social. Un territoire est

donc porteur d'identité et d'échanges. « La notion de territoire est le support d'une histoire, d'une culture commune et d'une mémoire, de coopération ou d'oppositions entre ses habitants. La mémoire est nécessaire à une projection dans l'avenir, au rêve d'un avenir partagé ». Le territoire sur lequel se mobilise, l'habitant et l'acteur local est le territoire auquel ils se sentent appartenir. Force est de constater que le territoire d'identité peut être un territoire à différentes échelles.

« En d'autres termes, c'est le projet qui fait le territoire et non l'inverse. C'est pourquoi les démarches visant à déterminer d'abord un périmètre ont tant de mal à déboucher sur une mobilisation et un projet ».

La question de l'identité, sera détaillée et étayée dans l'étude concernant le Projet de Territoire du Pays du Lunévillois.

1.4 Un cadre législatif pour inciter les démarches participatives dans le cadre des politiques publiques

Au niveau international, la convention d'Aarhus de 1998, a formalisé les exigences en matière d'accès à l'information, de participation du public au processus décisionnel et d'accès à la justice en matière d'environnement. Elle impose à l'État de : « *prévoir des délais raisonnables laissant assez de temps pour informer le public [...] et pour que le public se prépare et participe effectivement aux travaux tout au long du processus décisionnel en matière d'environnement* ». La convention prévoit que « *la participation du public commence au début de la procédure, c'est-à-dire lorsque toutes les options et solutions sont encore possibles* ». Enfin, elle prévoit de s'assurer que « *les résultats de la procédure de participation du public soient dûment pris en considération* ».

En France, **la loi dite Bouchardeau** de 1983 relative à la démocratisation de l'enquête publique et à la protection de l'environnement est la première à instituer très clairement un dispositif d'informations et de recueil des avis de la population.

En 1995 est créée par la loi Barnier, sur la protection de l'environnement, la **Commission nationale du débat public (CNDP)**. En 1996, c'est la rédaction d'une Charte de la concertation par le MEDDEM aujourd'hui Ministère de l'Écologie et du Développement Durable qui a renforcé les démarches de participation sur les projets environnementaux. Cette charte va être suivie en 1999 par la loi LOADDT⁴ celle-ci prévoyait d'intensifier la participation pour les structures de type « Pays » et en 2000 c'est la loi SRU⁵ qui instaure une démarche participative de concertation dans le cadre de l'élaboration de Schéma de Cohérence Territoriale et/ou de Plan Local d'Urbanisme

En 2002, la loi de démocratie de proximité va approfondir la mise en place de démarche participative avec :

⁴ Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire ou Loi Voynet

⁵ Loi de Solidarité pour le Renouvellement Urbain

- **La création de conseils de quartiers dans les communes de 20 000 habitants et plus** (obligatoire au-delà de 80 000 habitants). Institués par le conseil municipal, ils comprennent des élus municipaux, représentés à la proportionnelle, ainsi que des personnalités représentatives et des associations d'habitants. Ils doivent jouer un rôle consultatif auprès du maire, principalement dans le domaine de la politique de la ville. La formule retenue confère aux conseils un rôle de proposition et les associe aux décisions dans un esprit de concertation.
- **en matière de services publics** : dans les communes de 50 000 habitants et plus, le conseil municipal, lorsqu'un sixième de ses membres le demande, délibère de la création d'une mission d'information et d'évaluation, chargée de recueillir des éléments d'information sur une question d'intérêt communal ou de procéder à l'évaluation d'un public communal.
- **La "démocratisation" des mandats locaux** : les droits des élus locaux sont renforcés et les conditions d'exercice de leur **mandat** améliorées (en facilitant l'articulation avec l'activité professionnelle des élus par exemple).⁶

La consultation et la concertation ne requièrent peut-être pas des procédures nouvelles mais un esprit nouveau, qui ouvre la porte au dialogue territorial et à l'échange avec les citoyens.

Ces dispositifs, complétés par tous ceux que les collectivités territoriales jugent localement utiles (conseils de quartiers, médiateurs...), permettent d'établir une véritable concertation sur le contenu des services publics locaux, si les élus et les fonctionnaires ont le souci périodiquement d'écouter la demande et le point de vue des citoyens.

La révision constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de la République est porteuse de plusieurs innovations :

- **un référendum local décisionnel** (nouvel article 72-1 de la Constitution), alors que jusqu'à cette date, seul un référendum consultatif, au niveau communal, était autorisé. Cependant, seuls les élus, et non les citoyens, peuvent être à l'initiative du nouveau référendum décisionnel. La **loi organique** du 1er août 2003 relative au référendum local précise les modalités de sa mise en œuvre ;
- **un droit de pétition des citoyens**. Ainsi les citoyens peuvent-ils désormais demander (mais non obtenir avec certitude, comme le prévoyait le projet initialement) l'inscription à l'ordre du jour d'une assemblée locale d'une question relevant de sa compétence

⁶ Points extraits du site Internet <http://www.vie-publique.fr/th/glossaire/mandat.html>

- la **possibilité d'organiser**, lorsque la loi l'y autorise, **des consultations locales** : en cas de création et en cas de modification de l'organisation d'une **collectivité territoriale** à statut particulier, en cas de modification des limites des collectivités territoriales (à l'occasion, par exemple, d'un projet de fusion entre deux régions). Ces consultations ont valeur de simples avis ;

Des enrichissements sont régulièrement apportés par les textes et, en 2005, la participation est érigée en principe constitutionnel avec l'adoption de la **charte de l'environnement**.

1.5 Les niveaux de participation : enjeux et méthode de mobilisation

Les travaux de recherches et travaux professionnels ont permis de relever 4 niveaux de participation dans les politiques publiques allant ainsi de l'information à la codécision.

Niveau 1- Information et sensibilisation : Les acteurs publics informent la population et les acteurs locaux du territoire du projet qui va être réalisé sans attendre de retour particulier de sa part. Si l'information représente le niveau le plus faible de la participation, elle demeure une composante indispensable dans les autres niveaux.

Niveau 2 - Consultation : les acteurs publics recueillent l'avis de tout ou une partie des citoyens et des acteurs du territoire. La consultation peut relever d'une obligation légale (enquêtes publiques) ou être volontaires (questionnaires, atelier citoyen, etc.).

Niveau 3 - Concertation : elle se caractérise par l'implication fondée sur le travail en commun des élus, des techniciens, des habitants et les acteurs socio-économiques du territoire sur un projet public, selon une procédure collective préalable à la décision. Il s'agit de rapprocher l'ensemble des acteurs autour d'un projet afin de permettre son appropriation et son acceptation par tous.

Niveau 4 - Codécision : il s'agit d'un véritable partage du pouvoir de décision sur les principales options du projet en question voire sur son opportunité.

1.6 Participation, dialogue territorial et gouvernance participative

Le travail théorique sur les démarches participatives m'a amené à travailler plus largement sur les questions de démocratie participative et de gouvernance participative et de m'interroger sur le sens de ces deux notions et comment elles peuvent être interprétées et amener des compléments à la simple théorie de la participation et des démarches participatives.

Un travail de recherche sur la définition de la notion de dialogue territorial m'a permis de revenir à une définition très simple de ce qu'est le dialogue territorial. Le dialogue territorial est une expression qui qualifie les pratiques de concertation et de médiation attachées à la résolution de

conflits, à l'élaboration d'accords ou à la mise en place de processus de participation portant sur la gestion du territoire et sur l'environnement. Ainsi, on constate que le dialogue territorial est un emboîtement de démarches participatives mises en place dans le cadre de problématiques territoriales. La notion de concertation renvoie au débat et à la recherche d'un accord - ou d'un compromis acceptable ou accepté par toutes les parties en présence et formalisé par la suite dans une charte, une proposition, une convention, etc. A l'inverse des démarches participatives qui peut être un terme générique, c'est-à-dire superposable à multiples problématiques sans pour autant s'attacher à un territoire spécifique. Dans le dialogue territorial, le territoire est un support de la problématique, un support d'activités et de lieu de vie. Le dialogue territorial mobilise ainsi les divers groupes d'acteurs représentés par des organisations collectives (agriculteurs, chasseurs, écologistes, etc.), des populations non organisées (randonneurs, pratiquants de sports de pleine nature...) ainsi que des entreprises, des collectivités territoriales, des administrations publiques et des habitants.

1.6.1 La construction du dialogue territorial

Le dialogue territorial n'est pas un simple moyen d'organiser une réunion de concertation en lançant des invitations et en imaginant que la réunion va bien se passer car les personnes sont venues pour écouter et participer. Le dialogue territorial doit résulter d'une réflexion de la part des institutions, des acteurs qui mettent en place cette concertation. Il convient de s'adapter au territoire et ces acteurs en comprenant les problématiques, les objectifs de la concertation, les jeux d'acteurs éventuels qui peuvent être complexes dans le cas de certains projets ou de certaines concertations. Il convient donc de se poser les bonnes questions avant même de se lancer dans la concertation. Les questions que doit se poser l'organisateur, le médiateur quant à la concertation sont les questions suivantes (voir schéma ci-dessous). L'objectif étant d'organiser une concertation la plus représentative de l'intérêt général et qui fonctionne bien afin d'éviter blocages et tensions dans la concertation.

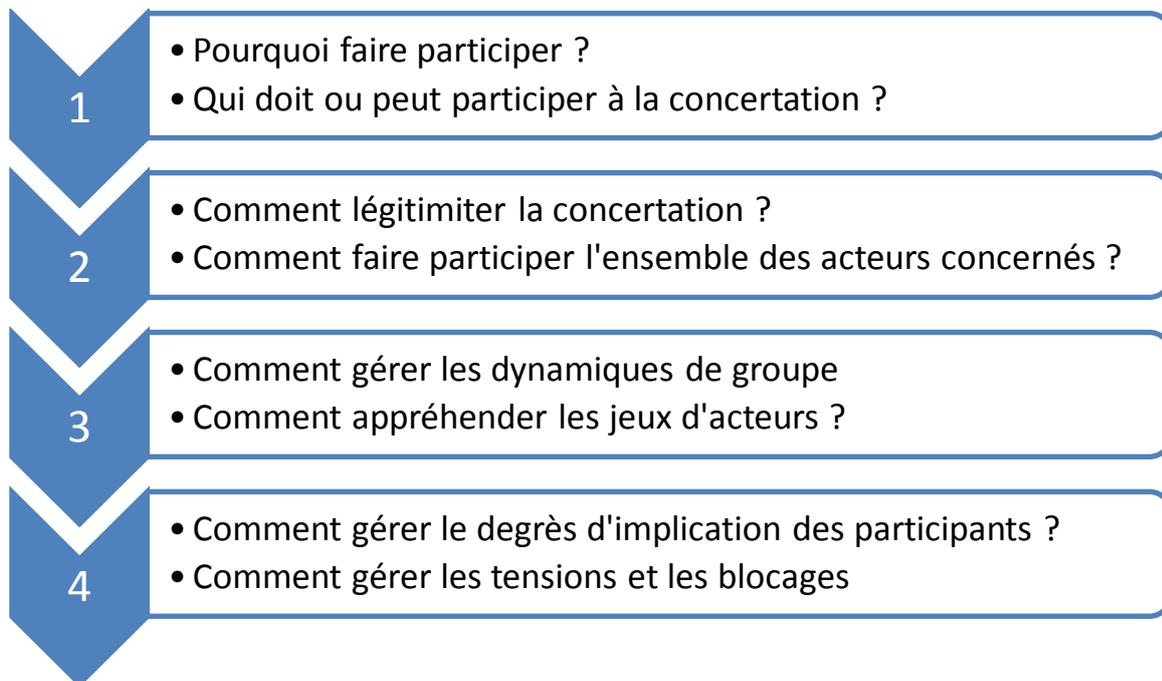


Figure 4 : Les bonnes questions de la concertation

1.6.2 La participation au travers de la gouvernance participative

1.6.2.1 Le concept de gouvernance participative

Dans mes travaux de recherche sur les démarches participatives, la notion de gouvernance territoriale est apparue de nombreuses fois, apparaissant incontournable.

Depuis quelques années, émerge le concept de gouvernance participative, qui propose de dépasser une position centrée sur les personnes pour se mettre au service de la raison d'être du projet ou de l'organisation. Les tensions/conflits sont utilisés pour faire évoluer la mise en œuvre et s'adapter au contexte.

La gouvernance participative est un processus formalisé constituée de règles claires, pouvant être définies avec les participants. Cette gouvernance a pour objectif de réduire les conflits. Elle favorise la créativité et permet de dégager des solutions nouvelles. Elle favorise « l'empowerment », c'est-à-dire la participation des participants, leur autonomie et leur responsabilité. Au service de la diversité humaine et sociale, elle autorise des changements de posture, elle propose un nouveau rapport aux conflits et à la complexité, elle sécurise la décision collective. Il existe actuellement quelques gouvernances participatives formalisées notamment :

« **La gouvernance européenne** » désigne les règles, les processus et les comportements qui influent sur l'exercice des pouvoirs au niveau européen, particulièrement du point de vue de l'ouverture, de la participation, de la responsabilité, de l'efficacité et de la cohérence. Ces cinq « principes de la

bonne gouvernance » renforcent ceux de subsidiarité et de proportionnalité. » Livre blanc de la gouvernance européenne, 2001.

1.6.2.2 Des exemples et outils de gouvernance participative

L'un des modes de gouvernance participative le plus fréquent dans mes recherches est le budget participatif. Celui-ci s'inscrit comme un processus de gouvernance participative à part entière et direct, c'est-à-dire qu'il permet directement à la population de discuter et de prendre des décisions sur le budget public.

Conférence de consensus (ou de citoyens) : mettre un échantillonnage de la population en situation d'expertise pour traiter des questions de politiques publiques, qu'elles soient locales ou nationales.

G1000 : «Laissons aussi les citoyens délibérer, et pas seulement les représentants du peuple.» Le 11 novembre 2011 à Bruxelles, mille citoyens choisis au hasard délibèrent sans parti pris : l'initiative G1000 est une action de participation citoyenne, adoptée par la Fondation pour les Générations Futures, et dont la réalisation a été confiée à l'ASBL belge Sommet Citoyen.

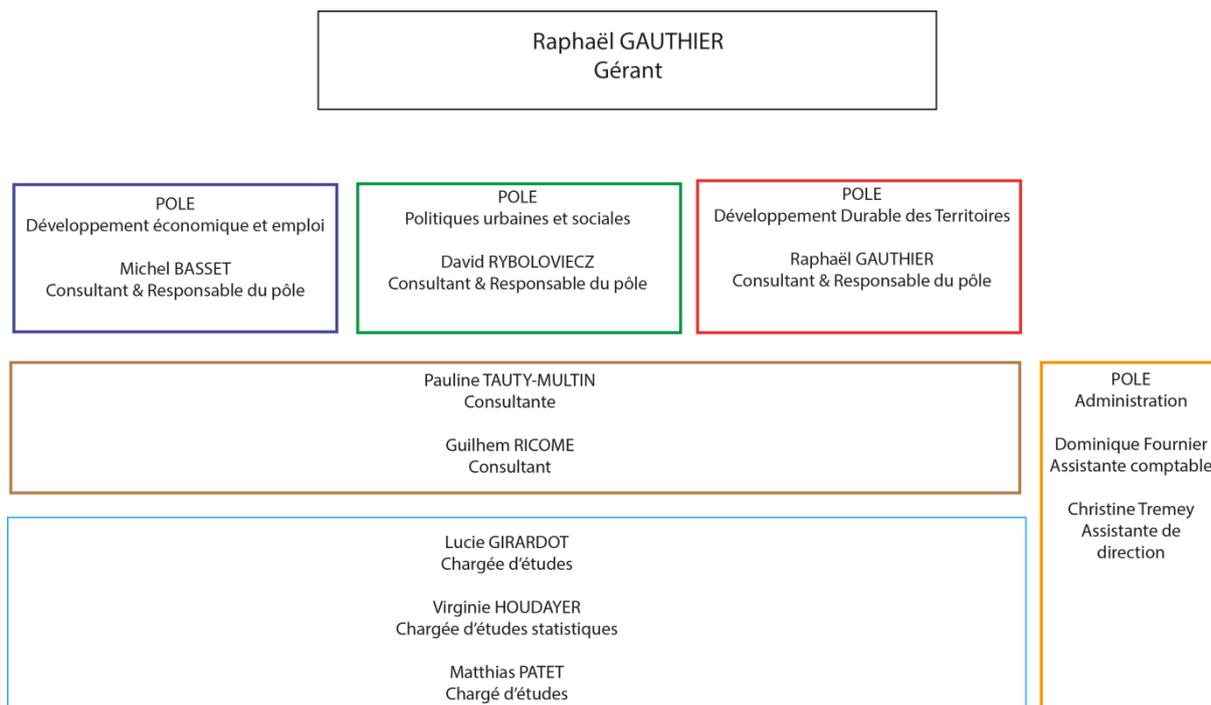
Nous avons pu voir à travers cette première partie que la participation est une notion très large. Elle regroupe des idées, des termes et des actions qui sont très différentes et qu'il est difficile de structurer. Ce travail de recherche, nous amènera dans la troisième partie de ce mémoire à nous tourner vers une approche plus professionnelle pour comprendre davantage comment les concepts, théories sur les démarches participatives se mettent en place dans le cas de démarches participatives des politiques publiques menés dans les territoires. Mais tout d'abord, nous allons voir que la plupart des démarches participatives ne sont pas menées par les collectivités ou acteurs publiques mais par des bureaux d'études missionnés pour appuyer les collectivités dans la construction des politiques publiques.

Partie II : Etre au service et à l'appui des territoires : ARGOS

2.1 Présentation de la structure

Le cabinet ARGOS est fondé en 1987 par Joël Lebossé à Pontcharra-sur-Bréda. En 1989, Michel Basset rejoint le bureau d'études. En 1994, le bureau d'étude s'installe au cœur de Grenoble à proximité de la gare. En 2000, ARGOS créé un bureau ARGOS méditerranée à Marseille puis un second établissement à Strasbourg. En 2007 pour ces 20 ans ARGOS compte 15 personnes dans ces rangs. Aujourd'hui le bureau d'études est composé de 11 personnes. En 2015, Raphaël Gauthier consultant-coopérateur et responsable du pôle Développement Durable des Territoires devient gérant de la société.

2.2 Organigramme



ARGOS est composé de 9 personnes à plein temps ainsi que d'une personne en alternance en charge de l'étude statistique. Bien qu'organisé en pôle le bureau d'études travaille en transversalité sur de nombreuses missions. Il s'agit dès lors de travailler lors des appels d'offre ensemble pour construire une proposition transversale et adaptée aux besoins du maître d'ouvrage. Les personnes décrites en tant que chargés d'études travaillent quant à eux sur différentes études en même temps pouvant ainsi passer d'une étude sur l'analyse des besoins sociaux à diagnostic d'Agenda 21. Une

transversalité et une polyvalence qui sont des points cruciaux pour travailler sur l'ensemble des missions ...

2.3 Contexte & champs d'intervention du bureau d'étude

2.3.1 Le contexte d'intervention

ARGOS intervient auprès des territoires dans différents contextes (voir schéma p 23). Dans la majorité des cas ARGOS intervient sur des études et diagnostics partagés ainsi que sur de l'évaluation notamment dans la période actuelle dans l'évaluation de Programme LEADER (Renouvellement en cours des programmes LEADER phase d'évaluation et de candidature pour la prochaine programmation) auprès des structures qui interviennent sur les territoires. Ces structures sont très souvent des collectivités, structures publiques ou structures associatives comme les Pays ou certains syndicats mixtes.

ARGOS peut-être missionné de deux façons :

- Soit missionné grâce à une réponse à appel d'offre. En effet la plupart des missions réalisées par le bureau d'études proviennent des marchés publics et des réponses qui ont été faites.
- Soit très occasionnellement missionné directement c'est-à-dire sans passer par la réponse à appel d'offre grâce à de la prospection mais aussi par le biais de collectivités qui font directement appel aux services du bureau d'études⁷.

2.3.2 Champs de compétences et d'intervention

Comme expliqué dans la partie précédente le bureau d'études intervient dans le cadre d'études et de diagnostic partagé ainsi que dans de l'évaluation. Le bureau d'études investit trois thématiques fortes que sont le Développement Durable des Territoires (Agenda 21, Projet de Territoire, Programme LEADER, SCoT, etc.), les politiques urbaines et sociales (CUCS, ABS, etc.) et le Développement économique et emploi (schéma de développement économique, etc.). Le bureau d'études intervient donc sur différents champs de compétences et également dans différents champs d'intervention (voir figure 5).

⁷ La plupart des études sont menées dans le cadre d'appel d'offre. Pour bon nombre de raisons qui semblent évidentes, les collectivités sont appelées à passer par des marchés publics de mise en concurrence.

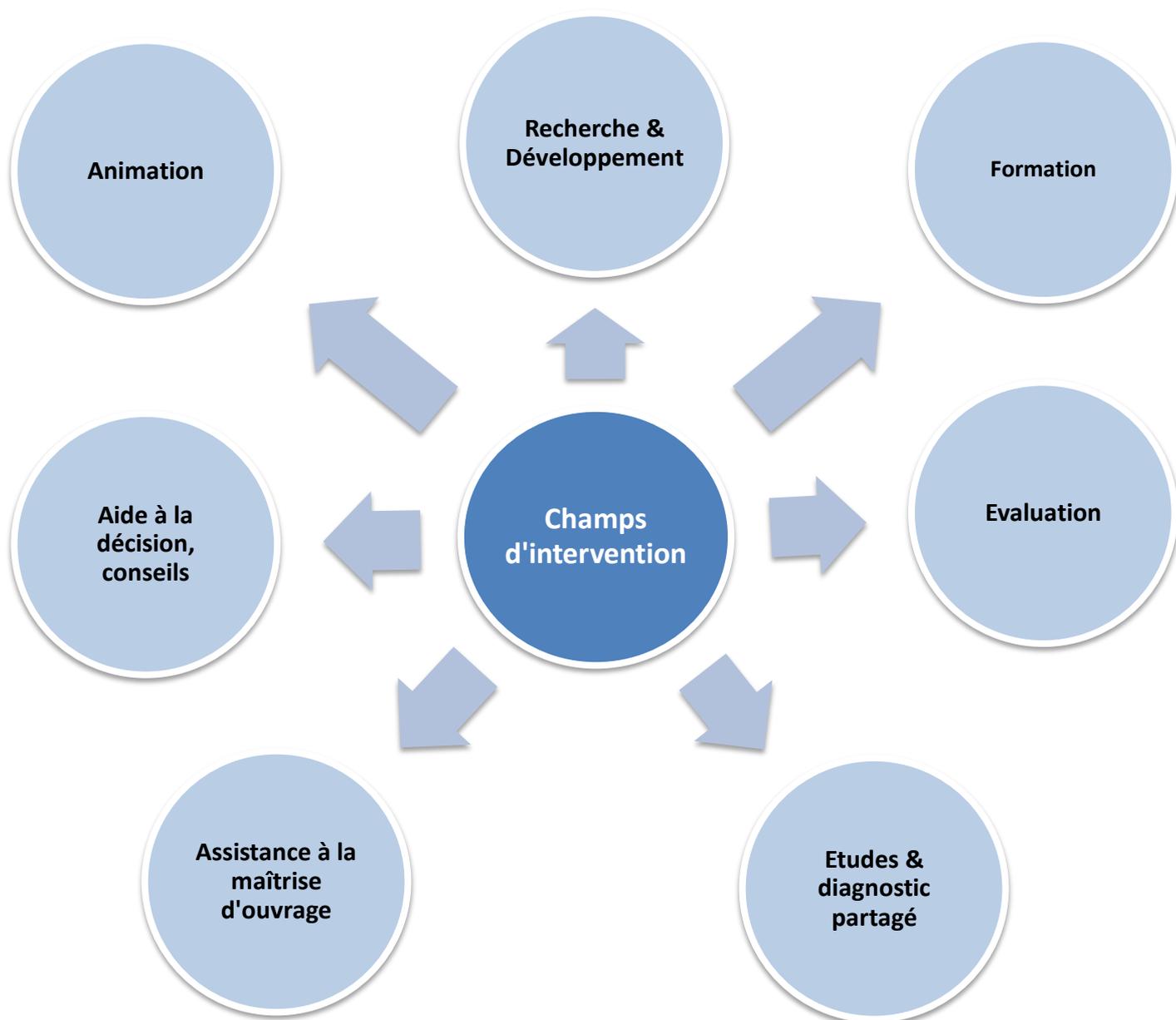


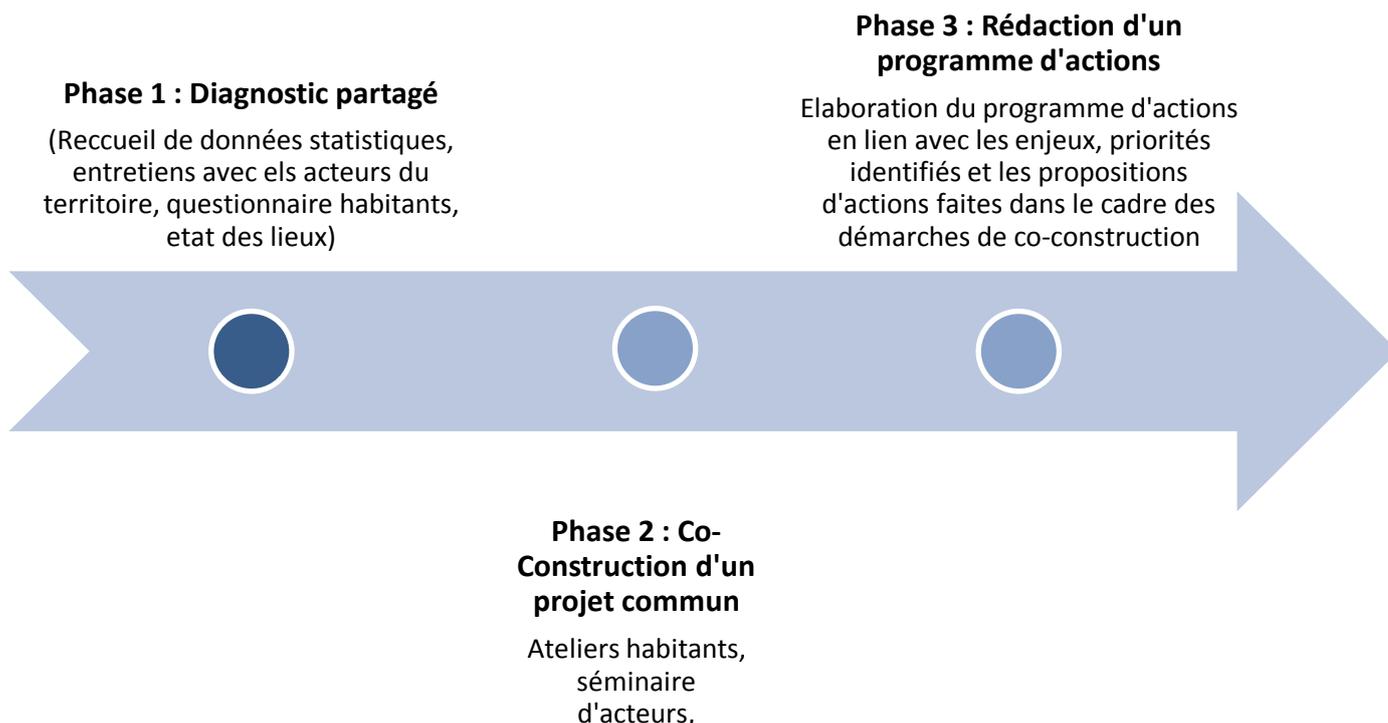
Figure 5 : Champs d'intervention du bureau d'études

Partie III : La place des acteurs locaux et des habitants : Résultats et regard critique sur les démarches opérées dans le cadre du stage

3.1 Comprendre, analyser et orienter la collectivité dans la prise en compte des besoins sociaux : L'Analyse des Besoins Sociaux de Seyssinet-Pariset & le projet social du CIAS de la Communauté d'Agglomération de Privas Centre Ardèche

3.1.1 Présentation des missions

L'Analyse des Besoins Sociaux de Seyssinet-Pariset et le Projet Social du CIAS de la Communauté d'Agglomération de Privas Centre Ardèche ont les mêmes tenants et aboutissants. L'objectif est de construire un diagnostic partagé permettant par la suite de construire un plan d'actions pour définir une politique sociale. Bien que les problématiques et enjeux soient différents la construction de la démarche du bureau d'étude dans ces deux missions reste assez similaire. La mission est ainsi découpée en trois grandes phases (voir schéma ci-dessous). La première phase doit permettre de construire un diagnostic partagé grâce notamment à une collecte de données statistique qui est exploitée dans le cadre de l'élaboration de l'état des lieux. L'état des lieux est ainsi complété par des entretiens avec les acteurs locaux identifiés, ces entretiens sont très souvent réalisés en amont de l'état des lieux et permettent donc à la fois d'orienter le bureau d'études mais aussi très souvent d'appuyer ce qui ressort de l'état des lieux. L'objectif des collectivités locales est très souvent dans le cadre de projets sociaux ou d'analyses des besoins sociaux, d'amener les habitants à participer à cette démarche. Dans le cadre de l'ABS de Seyssinet-Pariset, les habitants ont été sollicités pour participer dans cette première phase au travers de deux questionnaires : un questionnaire habitants et un questionnaire jeunesse plus court que le premier est axé sur des questions spécifiques à la jeunesse et à leurs attentes et leurs besoins. Dans le cadre du projet social, seul un questionnaire a été réalisé pour l'ensemble des habitants (Cf : 1.2 : Participation dans le cadre de ces deux missions et regards critiques). La seconde phase avait pour but de compléter le travail mené dans la phase 1 pour permettre aux acteurs locaux, habitants d'identifier les enjeux et les priorités ainsi que d'émettre des propositions d'actions pour amener dans la cadre d'une troisième phase à la construction finale d'un programme d'actions.



3.1.2 Participation dans le cadre de ces deux missions et regards critiques

Comme présenté dans la partie précédente, ces deux commandes s'inscrivent pleinement dans une démarche participative. La participation des citoyens et des acteurs locaux fait partie prenante de la démarche. Les acteurs locaux ont été mobilisés à travers différentes méthodes de participation (entretiens avec des acteurs ressources, questionnaires habitants) dans la première phase. La phase 2 qui porte sur les enjeux, priorités et propositions d'actions dans le cadre de l'élaboration d'un programme d'actions a amené les acteurs locaux et habitants à participer dans le cadre d'un atelier habitants et dans le cadre d'un séminaire d'acteurs.

3.1.2.1 Participation dans l'ABS Seyssinettois et regard porté

Dans le cadre de l'ABS de Seyssinet-Pariset, l'atelier habitants n'a pas permis d'identifier des enjeux et des propositions qui pourraient pleinement correspondre aux besoins identifiées sur la commune. En effet, le problème de cet atelier vient du fait du manque de mobilisation des habitants sur ces ateliers, puisque seulement 4 personnes se sont déplacées pour participer à ces ateliers de travail qui portaient sur les 8 thématiques suivantes (Cf : Annexe 1) qui avaient été identifiées dans le cadre de la phase 1 :

- Thématique 1 : Transports déplacements
- Thématique 2 : Education des jeunes et des enfants

- Thématique 3 : Accès à l'emploi
- Thématique 4 : Solitude & isolement
- Thématique 5 : Loisirs & Culture
- Thématique 6 : Accompagnement social
- Thématique 7 : Accompagnement des personnes en perte d'autonomie
- Thématique 8 : Vie quotidienne

L'objectif de cet atelier est d'amener les habitants à participer et co-construire par eux-mêmes leur projet au regard de leurs besoins et leurs enjeux. Cet atelier a dû dans un premier temps être décalé puisque personne n'était inscrit, il a été par la suite maintenu. Dans le cadre d'une prise de recul, la démarche semblait être en accord avec les attentes des habitants, puisqu'ils étaient amenés à participer tous ensemble autour de la table dans le cadre de petits groupes de travail. Néanmoins, un problème a été constaté : la communication et l'information sur cet atelier n'étaient pas adaptées. En effet, une communication exclusivement papier avait été mise en place pour diffuser l'information avec des affiches et des flyers distribués par les professeurs des écoles dans les carnets des enfants. Il semblerait au regard de discussions avec les 4 habitants présents que la communication n'était pas adaptée, les flyers n'ont pas été distribués par les écoles et on peut déplorer l'absence de communication numérique (facebook, site Internet, etc.).

Un échec est également à noter sur le questionnaire dédié aux jeunes, en effet seulement 44 jeunes ont répondu entièrement ou en partie aux questionnaires, bien trop peu pour que celui soit exploitable. Bien qu'aucune alternative n'ai été prévu par la collectivité en accord avec ARGOS sur la mise en place de démarche « compensatrice » aux échecs de l'atelier habitants et du questionnaire, une réflexion au sein d'un groupe de travail interne au bureau d'études est en cours sur : « l'élaboration de nouveaux outils de participation pour les démarches participatives » avec un des objectifs



Figure 6 : Séminaire d'acteurs de Seyssinet-Pariset 5 Mai 2015

premiers qui est d'aller à la rencontres des habitants plutôt que d'être dans le

cas des séminaires d'acteurs ou des ateliers habitants dans des démarches où « l'habitant vient à nous ». Une des satisfactions de la démarche participative de l'ABS de Seyssinet-Pariset et la

participation des acteurs locaux dans le cadre du séminaire d'acteurs (Cf Figure 6). Puisqu'environ 40 acteurs du territoire (élus, techniciens, partenaires) ont participé à ce séminaire.

3.1.2.2 Retour sur le séminaire d'acteurs menés dans le cadre du Projet Social de la CAPCA

3.1.2.2.1 Présentation du déroulé

N'ayant pas participé à l'ensemble du Projet Social porté par la Communauté d'Agglomération de Privas Centre Ardèche par le biais de son Centre Intercommunal d'Action Sociale, mon regard critique et mon analyse se portera exclusivement sur la partie sur laquelle j'ai été amené à travailler. Mon intervention dans le cadre de cette mission s'est portée sur la réalisation d'un séminaire d'acteurs dans le cadre du partage du diagnostic et dans l'élaboration d'un programme d'actions pour le projet social.

L'objectif de ce séminaire est d'offrir un retour sur le diagnostic aux acteurs du territoire et de les amener à co-construire des propositions d'actions concrètes pour le projet social.

Le déroulé du séminaire comprenait donc un temps de présentation et plusieurs temps de travaux par groupe (Cf : Figure 7).

Heures et durée	Temps	Intervenants	Moyens
13h30-14h	Accueil		Café, Feuille émargement Dossier de participants avec le projet social et des feuilles volantes
14h (15 minutes)	Introduction Prise de parole du Conseil Départemental	Laetitia SERRE Martine FINIELS	
14h15 (30minutes)	Présentation du diagnostic	ARGOS	Power point
14h45 (20 minutes)	Présentation du projet social et des axes stratégiques	Babette FORT et Hélène BAPTISTE	Power point
15h05 (10 minutes)	Présentation de la démarche participative et mise en groupes	ARGOS	Liste des groupes préparée à l'avance suivant inscription sur internet et sur place
15h15 (1h15 env.)	Mise en groupes de travail 1 ^{ère} séquence	Auto gestion des groupes et ARGOS (gestion du temps)	Paper board
16h30 (15 minutes)	Pause et remise en groupes	Olivier LEVENT et personnel CAPCA présent	Café, boisson Liste des groupes préparée à l'avance suivant inscription sur internet et sur place
16h45 (60 minutes)	2 ^{ème} séquence	Auto gestion des groupes et ARGOS (gestion du temps)	Postit et paper board
17h45 (30 minutes)	3 ^{ème} séquence	Auto gestion des groupes et ARGOS (gestion du temps)	Gomettes et paper board
18h15(10 minutes)	Conclusion et mise en perspective	Laetitia SERRE	
18h25	Pot de clôture	Olivier LEVENT et personnel CAPCA présent	Boisson

Figure 7 : Programme du séminaire d'acteurs du 12 Mai 2015 du Projet Social de Privas

3.1.2.2.2 Focus sur les groupes de travail

Les groupes de travail étaient organisés en deux temps. Un premier temps par groupe de 5 ou 6 sur une question précise (Cf : Annexe 3). Chaque groupe ayant une thématique différente :

- **Groupe A** : Comment renforcer les actions et le maillage du territoire de la CAPCA, en faveur de la jeunesse ?
- **Groupe B** : Comment renforcer les actions et le maillage du territoire de la CAPCA, en faveur de la petite enfance ?
- **Groupe C** : Comment renforcer les actions et le maillage du territoire de la CAPCA, en faveur des personnes âgées ?
- **Groupe D** : Comment soutenir les familles dans leur fonction parentale ?
- **Groupe E** : Comment rendre plus lisible et accessible l'offre existante sur le territoire ?
- **Groupe F** : Comment développer l'information de premier niveau pour les habitants de la CAPCA ?

- **Groupe G** : Comment accompagner les acteurs locaux, afin de renforcer la qualité de l'accompagnement des habitants et des usagers ?
- **Groupe H** : Que faut-il mettre en œuvre pour faciliter la mobilité des habitants sur le territoire ?

Chaque groupe de travail était ainsi amené à remplir une feuille au format A3 (Cf : figure 10). L'objectif étant pour

chaque question posée d'identifier les enjeux portant sur la thématique de départ, dans un second temps retenir un certain nombre de priorités et compléter ce travail en

proposant des actions qui pourraient être mises en place en identifiant pour chaque proposition d'action :

- Pour quel public est destinée cette action ?
- Par qui est-elle portée ?
- Quels sont les partenaires à associer à cette action ?

Suite à ce premier temps de travail, des rotations entre les groupes étaient prévues pour que les personnes soient amenées à travailler avec d'autres. Ainsi 3 personnes changées de groupe pour travailler dans un nouveau groupe sur une nouvelle question et 3 personnes restées sur la table de départ pour pouvoir échanger avec les nouveaux arrivants, expliquer leurs réflexions au cours du premier temps de travail et faire une synthèse de ce qui avait été noté lors du premier temps de travail. L'objectif étant que

les personnes arrivant dans ce nouveau groupe prennent connaissance du travail effectué au cours de la première séquence de travail et puissent venir enrichir, compléter ou

infirmer ce qui avait été noté auparavant. Les échanges et différents regards ont donné lieu à la fin de ce second temps de travail à la réalisation d'une nouvelle fiche au format A3 où les personnes notées les différents points qui avait été évoqué dans les deux temps de travail (Cf : Figure 10)



Figure 8 : Groupe de travail dans le cadre du premier temps de travail du séminaire d'acteurs de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche



Figure 9 : Groupe de travail dans le cadre du premier temps de travail du séminaire d'acteurs de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche

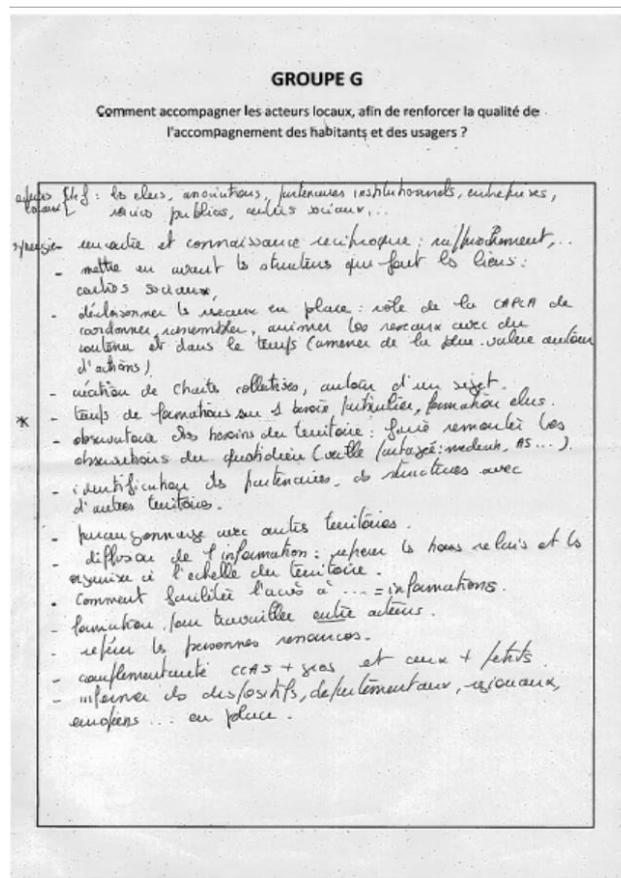


Figure 10 : Scan feuille de travail sur le premier temps de travail

Un troisième et dernier temps de travail pour conclure le séminaire était dédié à une séquence de « déambulation ». Les travaux ont été affichés sur les murs de la salle et les personnes étaient incitées à faire le tour de ces feuilles de présentation pour prendre connaissance des différentes questions posées dans chaque groupe et du travail effectués par ceux-ci. Dans cette déambulation, les personnes étaient amenées par le biais de post-it à compléter, enrichir le travail fait par les autres groupes en collant des gommettes (7 gommettes par personnes) mettre en évidence les actions qui leurs semblaient prioritaires à mettre en place dans le cadre du projet social (Cf : figures 11 et 12 + annexe 4 : compte rendu séminaire d'acteurs).



Figure 11 : Temps de déambulation réalisé dans le cadre du séminaire d'acteurs du projet social de la CAPCA

Ces travaux ont permis de faire émerger 11 actions qui peuvent être intégrées dans le cadre du programme d'actions du projet social :

- Mettre en place un « infobus » itinérant pour diffuser l'information aux habitants
- Mettre en place des formations, échanges, débats, séminaires sur un sujet ou une thématique à l'attention des acteurs et des élus pour leur apprendre à se connaître
- Créer un Lieu d'Accueil Enfants Parents itinérant. Partenaires identifiés : CAF, DDT, CAPCA, MSA, acteurs locaux.
- Favoriser la mobilité pour les personnes âgées par le développement d'un service de minibus permettant aux personnes âgées d'aller faire leurs courses, d'organiser des sorties ou de se déplacer pour des rendez-vous médicaux. Partenaires identifiés : Conseil Départemental, associations + financements partagés avec les différentes collectivités locales
- Soutenir l'animation de la vie sociale par la mobilisation d'un animateur de la vie sociale professionnel et intervenant sur l'ensemble du territoire de la CAPCA. Partenaires identifiés : CAPCA, communes, CCAS, Association locale, conseil départemental.
- Soutenir la Ludothèque existante pour développer une itinérance sur l'ensemble du territoire
- Développer un point information jeunesse et multimédia. Partenaires identifiés : Les collègues du territoire
- Coordonner les acteurs et les structures existantes & mettre en place un partage des actions qui fonctionnent (analyse des pratiques)
- Développer les modes de déplacements doux avec une interconnexion du réseau entre les communes. Partenaires identifiés : CAPCA et acteurs locaux + financement de l'Etat, de la Région et de l'Europe
- Permettre l'accès à l'information « mobilité » sous forme d'une plate-forme téléphonique gratuite permettant de connaître les moyens de transport possibles entre le domicile et le lieu de destination (8)

Etude	Nom de la démarche	Niveau d'implication des acteurs : Information/consultations/concertation/co- construction/co-décision	Indice d'implication (1 à 5)	Nombre de personnes invitées/conviées	Indice d'invitation (0 à 4)	Nombre de personnes participantes	Indice de participation (0 à 4)	Taux de participation (Nombre de personnes participantes/nombres d'habitants)	Indice du taux de participation (0 à 4)	Valeur finale de l'indicateur	BASE de l'indicateur	IRMP	IRMP
ABS de Seyssinet-Pariset	Atelier habitants	co-construction	4	8000	4	4	0	0,05	0	8	17	47,0588235	Faible
	Séminaire d'acteurs	co-décision	5	44	4	32	2	72,73	3	14	17	82,3529412	Très bon
	Questionnaire jeunesse	consultation	2	500	4	44	2	8,80	FAUX	8	17	47,0588235	Faible
	Questionnaire habitant	consultation	2	8000	4	253	4	3,16	0	10	17	58,8235294	Bon
Projet Social CAPCA	Séminaire d'acteurs	co-construction	4	55	4	41	2	74,55	3	13	17	76,4705882	Très bon

Figure 13 : Extrait du tableau Excel de l'Indicateur réel de mobilisation et de participation

3.1.4 Perspectives pour la mobilisation citoyenne : Innovations

Comme indiqué précédemment, le bureau d'études travaille en interne à travers un groupe de réflexion sur les démarches participatives à l'élaboration de nouvelles démarches participatives permettant de réfléchir à l'élaboration de nouvelles méthodes de concertation. Elles ont pour objectif de mobiliser davantage de personnes au cours des différentes démarches menées par le cabinet. En allant vers les personnes avec des outils méthodologiques moins formels tels que les micros-trottoirs ou le questionnaire jeunesse à la sortie de l'école et du collègue.

3.2 Mobilisation citoyenne et concertation : Le cas de l'Agenda 21 de Schiltigheim

3.2.1 L'émergence du développement durable & des Agendas 21

« Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins du présent tout en préservant les besoins des générations futures et plus particulièrement les besoins essentiels des plus démunis à qui il convient d'accorder la plus grande priorité »

L'émergence du concept de Développement Durable se fait au début des années 70 lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement Humain (Stockholm, 1972) où naît la notion d'« éco-développement », qui prône un mode de développement intégrant les contraintes environnementales.

En 1987, le rapport Brundtland introduit la notion de développement durable ainsi définie : « Le développement durable répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures de répondre aux leurs ». Pour la première fois, sont liées les notions d'environnement et de solidarité envers les générations futures, ce qui induit en particulier les

principes de responsabilité, de prévention, de précaution... et d'échelle du long terme dans les prises de décision. C'est la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (Sommet de la Terre de Rio en 1992), qui consacre pleinement le terme de développement durable. 173 États signent un programme d'actions pour le XXIème siècle : l'Agenda 21.

Ce programme définit les principes qui permettraient de concilier :

- l'efficacité économique,
- l'équité sociale,
- la préservation de l'environnement et des ressources naturelles.

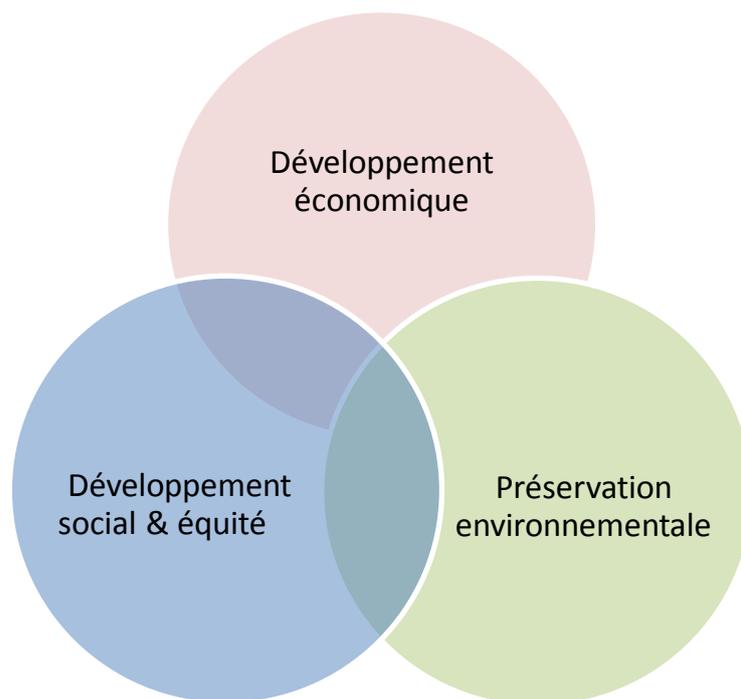


Figure 14 : Les trois piliers du développement durable

Le sommet de Rio a été marqué par l'adoption d'un texte fondateur de 27 principes, intitulé « Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement » qui précise la notion de développement durable.

Les quatre premiers principes de cette déclaration sont parmi les plus importants puisqu'ils décrivent quelques-uns des fondements incontestés de la notion de développement durable :

- tout d'abord, la déclaration de Rio prend en compte aussi bien la dimension environnementale que celle du développement humain en déclarant que « Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable », « Ils ont droit à une vie saine et productive avec la nature ».
- le deuxième principe met en exergue le fait qu'un objectif global de durabilité n'a de sens que s'il est respecté et appliqué à chaque nation « conformément à la Charte des Nations

Unies et aux principes du droit international » selon une stratégie qui doit être propre à chaque pays. « Les États ont le droit souverain d'exploiter leurs propres ressources selon leur politique d'environnement ».

- le troisième article s'attache à respecter une valeur fondatrice qui est relative à l'équité inter et intra générationnelle : « Le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures ».
- le quatrième principe souligne l'interdépendance entre l'environnement et le développement : l'un ne doit pas être isolément considéré par rapport à l'autre. « Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément ».

L'aspect global et local précisé dans le deuxième principe a été renforcé dans l'Agenda 21 des Nations Unies au chapitre 28, où le rôle fondamental des collectivités locales est précisé dans l'application locale et concrète du concept de développement durable. Un principe qui sera résumé par la suite dans une formule efficace : « Penser globalement, agir localement ».

La notion de développement durable résulte d'une volonté de responsabilité partagée pour mieux respecter les milieux de vie et les populations, en réponse aux déséquilibres planétaires et aux logiques purement économiques. Elle place l'être humain au cœur des processus de développement et y associe les notions de milieu et d'environnement.

Le développement durable repose ainsi sur quatre principes :

- la solidarité dans le temps (entre les générations) et dans l'espace (entre les hommes, les territoires, au niveau national, mondial...);
- la transversalité qui implique de conjuguer écologie et social pour un monde viable, économie et écologie pour une planète viable, social et économie pour une société équitable.
- la responsabilité, la prévention et la précaution qui privilégient l'action préventive à l'action curative ;
- la gouvernance, combinaison de démocratie électorale, de participation des citoyens et d'approches rationnelles de la décision, sur la base de l'information, de la transparence et de la lisibilité de l'action publique, conditions nécessaires pour la mobilisation de chacun, pour laquelle doivent s'appliquer les principes de transversalité (décloisonnement), de subsidiarité (pertinence du niveau d'intervention) et d'évaluation permanente.

La construction des politiques en faveur du développement durable

Cadre international	<ul style="list-style-type: none"> • 1971 : Rapport Meadows les économistes du Club de Rome prônent la croissance 0 • 1972 : Stockholm : 1ère conférence mondiale des Nations Unies sur l'environnement : connexion des notions d'environnement et de développement l'éco-développement est né • 1987 : Rapport Brundtland (commandé par les Nations Unies) le développement durable est défini • 1992 : Rio de Janeiro : 2ème conférence mondiale des Nations Unies sur l'Environnement « Sommet Planète Terre » 182 États s'engagent en faveur du développement durable • 2002 : Johannesburg : 3ème conférence mondiale des Nations Unies sur l'environnement Bilan Rio de Janeiro + 10 ans. • 2012 : Rio de Janeiro : 4ème conférence des Nations Unies sur le développement durable Rio + 20 ans.
Cadre Européen	<ul style="list-style-type: none"> • 1992 : Traité de Maastricht : Mise en place du marché unique européen et de la citoyenneté européenne (Intégration du respect de l'environnement) • 1994 : Charte d'Aalborg : 330 municipalités s'engagent à l'issue de la Conférence des villes européennes en faveur des villes durables • 1998 : Convention d'Aarhus : sur l'accès et la participation du citoyen au processus décisionnel • 1999 : Traité d'Amsterdam : intégration du développement durable dans les objectifs communautaires • 2001 : Stratégie Européenne du développement durable • 2007-2013 : intégration des principes du développement durable dans les fonds européens
Cadre national (France)	<ul style="list-style-type: none"> • 1971 : Création du Ministère de la protection de la nature et de l'environnement • 1976 : 1ère loi relative à la protection de la nature qui introduit les études d'impact et l'évaluation • 1992 : Loi sur l'eau + Loi sur les déchets • 1995 : Loi relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite loi Barnier)

	<ul style="list-style-type: none"> • 1999 - 2002 : Dispositif législatif d'intégration du développement durable : <ul style="list-style-type: none"> ○ Loi d'Orientation et d'Aménagement du Territoire (LOADT) ○ Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU) ○ Loi relative à la démocratie de proximité • 2003 : Adoption de la Stratégie Nationale du Développement Durable • 2004 : Charte de l'Environnement (adossée à la Constitution) ; article 6 : « Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social ». • 2008 - 2010 : Grenelle de l'Environnement • 2010-2013 : Adoption de la 2ème Stratégie Nationale de Développement Durable
--	---

3.2.2 Objectifs & premiers résultats du diagnostic

Le diagnostic doit permettre de réaliser une analyse territoriale afin de faire émerger une vision de la situation actuelle du territoire. L'Agenda 21 s'inscrit dans une transversalité à travers 5 finalités :

- Epanouissement de tous les êtres humains
- Développement des modes de production et de consommation responsables
- Cohésion sociale et solidarité
- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité et des ressources



Figure 15 : Les 5 fondements des agendas 21

L'Agenda 21 doit également traiter de 16 domaines d'actions énoncés notamment dans le document réalisé par le Comité Régional Agenda 21 de Bretagne. Ces 16 domaines d'actions doivent être traité de manière transversale afin d'avoir une approche plus pertinente et cohérente en fonction du territoire. Il convient également de prendre en compte, les spécificités de chaque territoire et de ne pas s'arrêter à une méthodologie « automatique ».

Un des objectifs de l'Agenda 21 est de construire un diagnostic partagé. La première étape du diagnostic partagé est de construire un état des lieux à partir de l'analyse de données statistiques et des études menées par des partenaires. Le diagnostic ou état des lieux a permis de faire ressortir ces résultats suivants présentés de manière synthétique dans la matrice AFOM suivante.

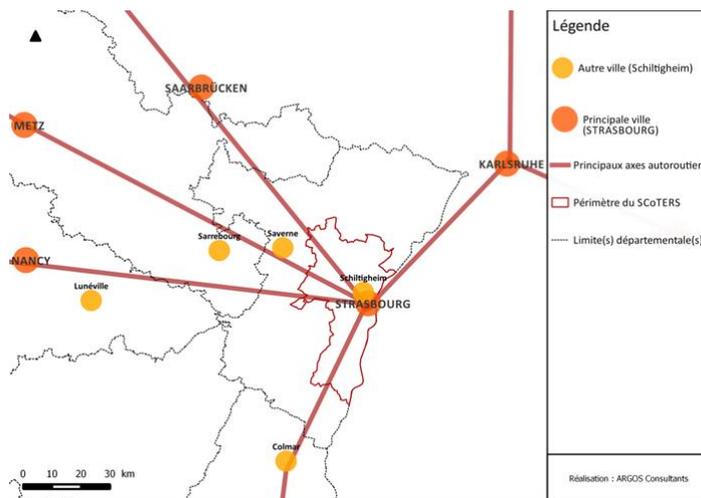


Figure 16 : Carte du positionnement géographique de Schiltigheim Source : ARGOS Consultants

THEMATIQUE	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<p>DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une population jeune et un indice de vieillissement faible • Croissance démographique grâce au solde naturel 	<ul style="list-style-type: none"> • Revenu médian faibleSolde migratoire négatifPart importante des personnes sans diplômeBaisse de la taille des ménages et hausse progressive du nombre de ménages 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une politique d'accueil des nouveaux habitants. 	<ul style="list-style-type: none"> • Paupérisation de la population • Perte d'attractivité durable (solde migratoire négatif) • Une population jeune mais qui ne trouve pas d'emploi.
<p>HABITAT LOGEMENT</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une part importante du collectif et des logements de petites tailles • Existence d'un PLH • Schiltigheim se trouve dans les objectifs en termes de logements sociaux fixés par la loi SRU • Développement d'éco quartier (ex: Adelschöffen) • Existence de dispositifs d'aide aux particuliers pour les travaux d'habitat • Schiltigheim bénéficie d'un bon niveau de services et d'équipements • prix du foncier qui est peu élevé sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Fort taux de locataires • Vieillesse des logements • Précarité énergétique et consommation d'énergie liée au secteur résidentiel • Manque de logements de grandes tailles pour un territoire qui a tout de même une part importante de familles nombreuses • Préservation du paysage urbain et architectural du quartier du Vieux Schillick 	<ul style="list-style-type: none"> • Investissement dans la construction d'éco-quartier (interne) • Rénovation des logements indignes (interne) • Favoriser le renouvellement urbain et limiter la consommation foncière (interne) 	<ul style="list-style-type: none"> • Vieillesse des logements • Présence importante des logements de petites tailles pouvant limiter l'accueil à des ménages de petite taille

THEMATIQUE	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<p style="text-align: center;">LOISIRS CULTURE SPORT</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tissu associatif riche et diversifié • Soutien de la municipalité aux activités culturelles et sportives par le biais de subventions et/ou des dispositifs complémentaires (Pass'Sport) • Des équipements sportifs et culturels important sur la commune • Programmation culturelle riche 			
<p style="text-align: center;">EMPLOI</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un secteur du commerce et des services importants • Des initiatives locales en faveur de l'emploi et de la mobilité • Présence d'une mission locale pour accompagner les personnes dans leur insertion professionnelle • Un taux de concentration de l'emploi supérieur au reste de l'Eurométropole 	<ul style="list-style-type: none"> • Une économie locale encore fragile surtout autour de l'industrie • Un taux de personnes sans diplôme encore élevé • Un territoire peut attractif pour l'emploiUn taux de chômage élevé par rapport à la CU de Strasbourg et au départementUn taux d'emploi faible chez les moins de 25 ans 		

THEMATIQUE	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<p>EDUCATION</p> <p>JEUNESSE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un Projet Educatif Local • Conseil municipal d'enfants • La ville de Schiltigheim bénéficie du Label "Ville amie des enfants" • La ville est engagée dans la défense des droits de l'enfant au niveau International. • Mise en place d'un guide de la petite enfance destinée à informer les parentsLa ville bénéficie de bons équipements en matière d'éducationLa mairie accompagne les enfants pendant le temps périscolaire avec un service de garderie 			
<p>COHESION SOCIALE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des actions menées en faveur du lien inter-générationnel • Des activités et une bonne prise en charge des personnes âgées liée à la présence sur le territoire de l'OPAS et du CCAS mais également d'équipements d'accueil de ces personnes • Des équipements et services de santé bien présente sur le territoire • Schiltigheim bénéficie d'un accès aux soins facilité par la présence du CHU de Strasbourg sur la commune • Le territoire bénéficie de services et d'équipements de cohésion sociale important (CCAS, épicerie sociale, etc.) 			

THEMATIQUE	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<p>DEPLACEMENTS</p> <p>MOBILITES</p>	<ul style="list-style-type: none"> Facilité d'accès à l'offre de transports en commun (CTS) PDU à l'échelle de la MétropolePDA de la Ville de Schiltigheim 	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation importante de la voitureNuisance liée au transport routier 	<ul style="list-style-type: none"> Développement du transport à la demandePotentiel de développement des modes actifs 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des déplacements et des flux de transports sur axes routiers et autoroutiers entrain une augmentation de la pollution sonore et de la pollution atmosphérique
<p>DEVELOPPEMENT</p> <p>ECONOMIQUE</p>	<ul style="list-style-type: none"> Une situation géographique privilégié, Schiltigheim se situe au cœur de l'Euro métropole L'Espace Européen de l'Entreprise est aujourd'hui un atout économique pour la ville La ville bénéficie de quelques équipements universitaire (Un taux de création d'entreprises important et supérieur au reste du territoire de l'Euro métropole Un tissu important de PME qui structure l'économie de la Ville Dispositif d'accompagnement mis en place par la Ville pour accompagner les futurs entrepreneurs 	<ul style="list-style-type: none"> Déclin industriel Un secteur des services sur-représenté Une activité touristique à structurer 	<ul style="list-style-type: none"> Proximité de StrasbourgDéveloppement d'une offre touristique complémentaire à celle de Strasbourg 	

THEMATIQUE	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<p align="center">ENVIRONNEMENT RESSOURCES NATURELLES</p>	<ul style="list-style-type: none"> Gestion mutualisée de l'eau et des déchets, déléguée à l'Eurométropole dont la gestion fait partie des compétencesUn cadre de vie proche de la nature et une protection de ces espacesMise en place d'une politique de non-utilisation de pesticides dans la gestion des espaces vertsPrésence d'un PDU, d'un PADD de SCoT, d'un PLU 	<ul style="list-style-type: none"> Pollution sonore importante liée en grande partie aux transports routiers, autoroutiers et ferroviaires.Le secteur des transports et de l'habitat participe de façon importante à la pollution de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> Développer des parcours piétons/cycles continus et lisibles s'appuyant sur les structures géographiques du territoire en développant des principes d'accessibilité systématique aux abords de l'eau.S'appuyer sur le réseau de transports en commun et de l'offre en vélos (Vel'hop) pour réduire le trafic routier sur les axes intérieur à la ville 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des déplacements et des flux de transports sur axes routiers et autoroutiers entraînant une augmentation de la pollution sonore et de la pollution atmosphérique
<p align="center">ENERGIE/CLIMAT</p>	<ul style="list-style-type: none"> Présence d'un Plan Climat Energie Territoire sur la communeProgrammes d'accompagnement à la rénovation des logements permettant ainsi de réduire l'émission de gaz à effet de serre du secteur résidentiel 	<ul style="list-style-type: none"> Des émissions de gaz à effet de serre important et en grande partie lié au secteur du transport et de l'habitat 	<ul style="list-style-type: none"> S'appuyer sur le potentiel de développement des modes actifs pour réduire l'émission des gaz à effet de serre du secteur des transports 	

3.2.3 Les perspectives autour de la concertation

Ma tâche porte sur la mobilisation des acteurs et des habitants. Ce travail ne peut pas être évalué, néanmoins le lancement du questionnaire en ligne Développement Durable doit permettre de mobiliser les habitants sur cette démarche. Le questionnaire sera suivi le 24 Juin prochain par la réalisation d'un Forum de lancement de l'Agenda 21 par un « Forum 21 Ouvert à tous ». Cet événement a pour objectif de faire prendre conscience aux habitants, élus, associations et partenaires de l'importance de la démarche. Afin de mobiliser un maximum de personnes sur cette démarche, une communication est mise en place à la fois sur le site Internet de la Ville de Schiltigheim et à travers le bulletin municipal mensuel. La communication ne doit pas être le seul facteur de mobilisation, le forum se veut dans sa conception à la fois attractif et ludique, il doit permettre d'organiser des ateliers de travail accompagnés d'activités liées au développement durable qui doivent servir **d'information** et de **sensibilisation** des habitants. L'objectif est de sensibiliser les personnes au travers des actions qui sont menées sur la commune dans le domaine du développement durable avec des stands de présentation (maison du compostage, conseil municipal d'enfants, associations des jardins ouvriers de Schiltigheim, etc.). L'objectif est d'amener les personnes à venir seul ou en famille en proposant aux enfants de participer à des activités parmi lesquelles un questionnaire enfant de 5 questions co-construit avec le conseil municipal d'enfants et de jeunes de Schiltigheim. Ce premier forum doit servir de « fer de lance » pour mobiliser les Schiltikoïses et Schiltikoïses, les inciter à suivre la démarche et à participer aux prochaines phases de participation qui seront conduites (ateliers habitants, forum 21 d'Avenir, etc.).

Agenda 21 - Ville de Schiltigheim
Questionnaire Développement Durable

A - Votre profil

Ce questionnaire anonyme s'inscrit dans le cadre de la démarche de développement durable et d'Agenda 21 de la Ville de Schiltigheim. Ce questionnaire vise à mieux connaître les habitants de la commune, leurs habitudes et leurs usages en matière de développement durable. Votre avis nous est précieux, nous vous remercions donc de consacrer quelques minutes pour renseigner ce questionnaire (temps estimé d'environ 10 min).

* 1. Vous êtes :

- Un homme
- Une femme

* 2. Quel âge avez-vous ?

- De 15 à 29 ans
- De 30 à 45 ans
- De 45 à 59 ans
- De 60 à 74 ans
- 75 ans et plus

* 3. Quelle est votre situation ou votre profession ?

- Agriculteur
- Artisan / commerçant/ chef d'entreprise
- Profession libérale
- Cadre et professions intellectuelles supérieures
- Employé/ Ouvrier
- En recherche d'emploi
- Retraité
- Au foyer
- Etudiant / lycéen

* 4. Quelle est la composition de votre foyer ?

- Personne seule
- Personne seule avec enfant(s)
- Couple sans enfant
- Couple avec enfant(s)

* 5. Depuis combien de temps habitez-vous à Schiltigheim ?

- Moins d'1 an
- De 1 à 4 ans
- De 5 à 9 ans
- De 10 à 19 ans
- Plus de 20 ans

Figure 17 : Extrait du questionnaire habitants en ligne de l'Agenda 21 de Schiltigheim

3.2.4 Regard critique sur les méthodes de concertation mises en place sur l'Agenda 21 de Schiltigheim

L'objectif de ce rapport de fin d'étude est d'offrir un regard critique, une prise de recul sur les missions et notamment sur la démarche participative. Il est prévu de travailler sur des démarches de participation à un niveau de **co-construction** avec les acteurs locaux (élus, techniciens, partenaires, associations) et les habitants. Le bureau d'études propose d'organiser 3 ateliers citoyens :

- Phase 1 : Partage du diagnostic : Forum de lancement de l'Agenda 21 et ateliers de travail
- Phase 2 : Prospection territoriale : Séminaire d'acteurs prospectif + Agenda 21 d'avenir
- Phase 3 : Proposition d'actions : Séminaire d'acteurs + Agenda 21 citoyen

5 « temps » de co-construction sont ainsi prévus pour pouvoir amener les acteurs et les habitants à travailler sur l'élaboration de l'Agenda 21 de la Ville de Schiltigheim. Ces temps de concertation sont proposés par phases, en effet, ils servent à tenir informés les habitants de l'avancée de la démarche et pouvoir participer dans la construction progressive de l'Agenda 21.

Ces 5 « temps » permettent certes d'impliquer les acteurs et les habitants. Néanmoins, la démarche n'est à mon avis pas assez tournée vers le citoyen (aller vers le citoyen). Le questionnaire en ligne qui est un moyen de recueillir des informations « quantitative » et « qualitative » de la part des habitants reste très partiel, à ce jour seulement 8 habitants ont répondu⁸. Une alternative ou un complément au questionnaire aurait pu être un micro-trottoir ciblé sur 2 ou 3 questions assez ouvertes afin de recueillir davantage d'informations dans un temps plus court. Les autres démarches de séminaires d'acteurs et d'ateliers habitants restent des démarches sur lesquelles, je ne peux pas encore porter réellement de regard critique contenu du fait qu'elles ne soient pas encore mises en application.

3.3 Entretiens et enquêtes dans le cadre du diagnostic pour le projet de territoire du Pays du Lunévillois et mise en perspective de « l'identité du Lunévillois »

3.3.1 Le territoire du Pays du Lunévillois

Le Pays du Lunévillois était encore, il y a quelque temps un « Pays » défini par la loi du 4 Février 1995, il ne se veut ni une institution à proprement parlé, ni un nouvel échelon administratif mais plutôt un espace de cohérence géographique, culturelle, économique et sociale.

Plus concrètement, le Pays se présente comme un territoire privilégié pour mener à bien, dans le cadre d'un projet commun, les politiques d'aménagement et de développement à un niveau infra départemental. Dans le cas du Pays du Lunévillois, le périmètre correspond exactement au bassin de

⁸ Questionnaire en ligne diffusé le 29 Avril, nombre de réponses obtenus au 24 Mai 2015

vie tel qu'il est défini par l'INSEE. « *Le bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. On délimite ses contours en plusieurs étapes. On définit tout d'abord un pôle de services comme une commune ou unité urbaine disposant d'au moins 16 des 31 équipements intermédiaires. Les zones d'influence de chaque pôle de services sont ensuite délimitées en regroupant les communes les plus proches, la proximité se mesurant en temps de trajet, par la route à heure creuse. Ainsi, pour chaque commune et pour chaque équipement non présent sur la commune, on détermine la commune la plus proche proposant cet équipement. Les équipements intermédiaires mais aussi les équipements de proximité sont pris en compte.* »⁹

3.3.2. Un territoire avec une identité historique

Pour Vincent Bertrand¹⁰, enseignant chercheur à l'Université de Géographie de Nancy, le territoire dispose d'une identité historique indéniable : « L'observation attentive du passé de Lunéville et de son arrondissement montre comment, par le fruit de leur travail, l'élite du territoire et surtout l'ensemble des habitants ont pu véhiculer une image forte du Lunévillois. Elle révèle aussi comment des solidarités et des liens économiques puissants unissent ses habitants. »

Le travail de diagnostic permet de mettre en évidence que le territoire du pays du Lunévillois est marqué par son histoire agricole, en effet au début du XX^{ème} siècle l'agriculture est axé en majorité sur une agriculture maraîchère qui s'exporte en grande partie. Néanmoins, l'agriculture se modernisant, l'agriculture bovine (viande et lait) vient remplacer l'activité maraîchère qui est moins rentable et qui nécessitait une grande quantité de main d'œuvre et celle-ci n'étant pas mécanisable. Ce changement de cap et la mécanisation qui en découle pousse la main-d'œuvre à l'exode vers les villes parmi lesquelles se trouve Lunéville.

Dès 1820 apparaît à Lunéville une « société agricole » réunissant propriétaires terriens et fermiers. En 1846, elle se transforme en comice. Puis en 1907 s'ouvre une coopérative : « La Lorraine agricole ». Lunéville joue alors un rôle essentiel dans le fonctionnement de l'économie agricole de son arrondissement : marché et centre de décision.

De la même façon, la ville est un centre industriel et de négoce actif intimement lié à son arrondissement. La fabrique de jouets Villard & Weil par exemple transforme le bois, d'abord coupé dans les nombreuses forêts situées sur le territoire du Piémont Vosgien, qui appartient à l'époque à

⁹ Les bassins de vie en 2012, définition INSEE

¹⁰ Vincent Bertrand, « L'émergence d'un nouveau territoire : le Pays Lunévillois », Revue Géographique de l'Est [En ligne], vol. 40 / 4 | 2000, mis en ligne le 19 avril 2010, consulté le 03 juin 2015. URL : <http://rge.revues.org/4049>

l'arrondissement de Lunéville (Mondon, Parroy, Grammont, Bousson, etc.), puis scié dans les scieries réparties le long de la Vezouze ou de la Meurthe.

Les entreprises textiles lunévilloises emploient dans le même temps à domicile une main-d'œuvre nombreuse répartie sur tout l'arrondissement. On compte en 1919, 24 000 brodeuses, les « Lunévilloises » et plusieurs centaines de gantières (Letourneau B., 1979)¹¹. De plus, les entreprises manufacturières de l'industrie du luxe (la cristallerie de Baccarat, les faïenceries de Lunéville, Saint-Clément et Badonviller, la verrerie des frères Muller, la broderie perlée, etc.) concourent à l'entretien d'une image d'un Lunévillois riche de savoir-faire (Bichat J., 1937)¹².

Au-delà de son rôle de sous-préfecture, Lunéville est un marché agricole et industriel qui rayonne sur son arrondissement, mais qui profite également des produits et savoir-faire de celui-ci (Delorme E., 1927). Ce fonctionnement passé décline avec la disparition progressive des principales entreprises. La filière textile a presque entièrement disparu de l'arrondissement. Mais de ce passé commun, les habitants du Lunévillois conservent des savoir-faire, des solidarités et aussi le souvenir d'une époque florissante et d'une image positive véhiculée bien au-delà des frontières : la faïence, le cristal, la broderie mais aussi les wagons de la Société de Dietrich puis les remorques Trailor se sont vendus ou se vendent encore sur des marchés internationaux. Ainsi les richesses naturelles et humaines de l'arrondissement ont pu être valorisées

sur place ou à Lunéville pour être commercialisées ensuite. L'image que la ville en retire profite à tout l'arrondissement. Ce passé commun et cette mémoire collective contribuent à leur tour à forger une identité



Figure 18 : Usine Trailor, Lunéville Source : Patrimoine-de-france.com

Lunévilloise. Ils constituent une partie des racines de chacun. On est moins fier d'un pays où les entreprises ferment les unes après les autres, même si on y est né. Cette identité du Lunévillois reste forte même chez les jeunes générations. En effet, les entretiens que nous avons pu réaliser au sein du territoire montrent que même si les jeunes ne connaissent pas l'histoire du territoire dans le détail, l'identité du territoire les amène à rester sur le territoire au détriment parfois de leurs études qui devraient les amener à quitter le territoire du Lunévillois.

Cette identité dessine les contours du bassin de vie de Lunéville, une limite qui reste tout de même perméable avec les territoires voisins : «Le territoire du Lunévillois est un territoire à l'échelle du bassin de vie mais ce bassin de vie est très perméable. Ce bassin de vie est très perméable avec le

¹¹ LETOURNEAU B. — Diagnostic pour une nouvelle vitalité industrielle dans l'arrondissement de Lunéville, CCI de Meurthe-et-Moselle, 1979.

¹² BICHAT J. — La vie et la santé dans la cité lorraine à travers les siècles. Lunéville : 1034-1936. (Étude médico-sociale), Thèse de médecine, Nancy, 1937, 612 p.

bassin de vie de Nancy, de Sarrebourg et de Saint-Dié-des-Vosges », Jean-Luc Demange président de la Mission Locale du Lunévillois. En effet, on a pu constater dans les entretiens le fait que certains acteurs du sud-est du Lunévillois peuvent parfois avoir le sentiment de ne pas appartenir à ce dernier : « Je qualifierais le Sud Lunévillois de territoire des « oubliés » J-L Demange (2015). La mémoire collective et l'identité sont intimement liées et toutes deux dépendent fortement des moyens mis en œuvre pour les transmettre. Il y a là très certainement un manque et c'est l'une des raisons qui expliquent la remise en question par certains de l'existence d'un territoire lunévillois dans ses limites d'arrondissement. Une autre de ces raisons tient peut-être aussi à l'espace-vécu actuel des habitants du Lunévillois.

3.3.3 Un territoire vécu pas assez présent dans le Lunévillois

Si par le passé le Lunévillois présentait une identité forte et une complémentarité certaine entre son pôle urbain principal et ses campagnes, sa cohésion, c'est-à-dire l'équilibre entre ses différents sous-espaces, n'était pas forcément parfaite. A la fin du dix-neuvième siècle par exemple, il fallait selon l'abbé Burgard (1939) quelques dizaines de minutes pour se rendre en train de Lunéville à Baccarat. Par contre le simple trajet aller-retour de Lunéville à Arracourt pouvait prendre deux jours. Aujourd'hui ces déséquilibres liés à l'accessibilité sont un peu moins marqué, mais ils perdurent et sont des facteurs importants du manque de cohésion du territoire. En effet, on constate des entretiens que territoire du Piémont Vosgien (voir figure 23) fait face à de grosses difficultés d'accessibilité, une coupure géographique marquée par les contraintes physiques du territoire mais également des contraintes culturelles et identitaires. Les entretiens ont permis de faire ressortir également qu'il existait des disparités entre la Communauté de Communes du Piémont Vosgien et le reste du Lunévillois ceci tenait à différents constats établis par les acteurs et l'analyse spatiale des données du diagnostic :

- Il y a une identité très marquée sur ce territoire et une « peur » de l'extérieur ;
- Sur ce territoire, on arrive à la deuxième génération de chômeurs (Entretien avec Sylviane Stengel, directrice de la mission locale) ;
- Le territoire a des contraintes physiques importantes qui limitent les mobilités vers le reste du territoire surtout pour les jeunes ;

Pour mieux mesurer ce constat établi, il convient de dresser un état des lieux synthétique concernant le territoire. Le Lunévillois comprend à quelques communes près l'arrondissement, soit 1 240 km — pour un peu moins de 81722 habitants (2014). Avec une densité d'environ 66 hab. /km —, il s'agit d'un territoire avant tout rural. Il s'étend sur une portion du Plateau Lorrain entre la Côte Infraliasique (qui atteint 406 m au Haut de la Sue, à 3 km au N-E de Bayon) et les premiers versants gréseux du Massif Vosgien (Roc du Taurupt : 728 m dans le Massif du Donon). L'ensemble du territoire est traversé par cinq rivières d'importance : la Meurthe, ses trois affluents principaux, la Vezouze, la Mortagne et le Sânon s'écoulant du S-E au N-O et enfin la Moselle coulant vers le nord, le long de la frontière S-O du territoire.

*Figure 19 : Les reliefs du Piémont Vosgien
Source : Conseil Départemental 54*



Figure 20 : Terres cultivées du plateau Lorrain Source : Conseil Départemental 54



Figure 21 : Les plaines ondulées du Bayonnais Source : Conseil Départemental 54

Bien que le territoire soit à forte dominante rurale marquée par des paysages agricoles et forestiers, il tire ses principales richesses de son activité économique et du rayonnement de ces deux principales villes à l'échelle nationale. Lunéville a connu une forte dynamique industrielle comme nous l'avons vu précédemment et Baccarat réputée au niveau international pour sa cristallerie et son savoir-faire également dans le secteur de la faïence.

Le Lunévillois, comme beaucoup d'autres terres lorraines, est aussi profondément marqué par l'histoire et les guerres du XXème siècle: tranchées, monuments aux morts, villages reconstruits. Les

casernes, le plus souvent requalifiées, maintiennent le souvenir intense d'une présence militaire forte et ancienne liée à la proximité de la frontière et au rôle politique passé de Lunéville.

L'observation attentive des réseaux de communication révèle les insuffisances des réseaux de transport et un déséquilibre du réseau urbain, un constat qui avait été déjà



Figure 22 : Four de la cristallerie de Baccarat
Source : Le Parisien

établi par Bertrand V. en 1999. Ces éléments qui concourent à l'affaiblissement de la cohésion du

territoire et qui de ce fait font apparaître l'intérêt de structurer le territoire à l'échelle du Pays pour dépasser et structurer le territoire afin d'atténuer ces inégalités.

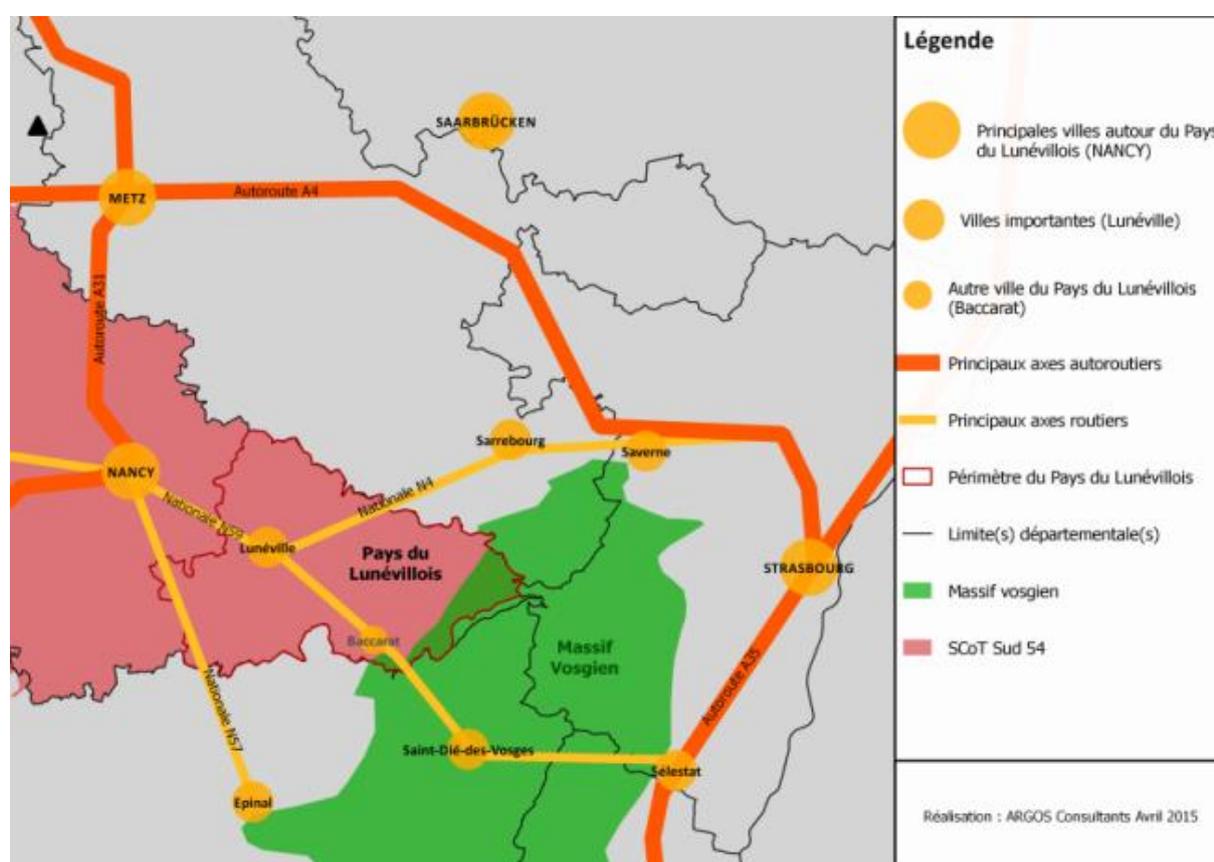


Figure 23 : Carte de positionnement du Pays du Lunévillois Source: ARGOS Consultants

3.3.4 Quel constat faire de cette démarche autour de la mobilisation des acteurs locaux et des habitants

Il semble être difficile de mobiliser les acteurs et les habitants autour d'une telle structure qu'est le Pays du Lunévillois. Cette structure porte un projet de territoire à grande échelle ce qui peut être cohérent compte tenu du fait qu'il soit pensé à l'échelle d'un bassin de vie. Néanmoins le projet

de territoire est difficile à construire, l'échelle peut-être dans les pensées bien loin des préoccupations au niveau local. La question de l'identité du Lunévillois est aussi une question sur laquelle, le Pays aujourd'hui Pôle d'Equilibre Territorial et Rural doit se pencher. En effet, il est difficile de mobiliser des acteurs et des habitants qui ne sentent pas pleinement partie intégrante à ce territoire. Ce sentiment de non-appartenance est clairement ressorti des entretiens et il est particulièrement fort sur le Sud-Est du Lunévillois. Il convient de prendre en compte cette question dans les futures échéances qui suivent le diagnostic en offrant la possibilité aux acteurs et aux habitants de se mobiliser sur l'élaboration du projet de territoire en faisant émerger des thématiques communes aux territoires qui composent le PÉTR du Lunévillois. Les entretiens, ont permis également de faire émerger le besoin de structurer une communication sur l'existence du PÉTR, pour beaucoup d'acteurs interrogés, le PÉTR du Lunévillois n'est pas connu sur le territoire par les habitants et par certains acteurs qui pourraient être amenés à se tourner vers le PÉTR dans le cadre du programme LEADER. De plus, le PÉTR du Pays du Lunévillois manque de visibilité auprès de la population alors que la structure porte la compétence déplacements par le biais du TEDIBUS qui offre un service de mobilité aux habitants.



Figure 24 : Forum territorial mené dans le cadre du Projet de Territoire du Pays du Lunéville
Source : ARGOS Consultant

Conclusion : Apports & regard critique

1. Apport de la formation

Issu d'un BAC économique et sociale, j'ai souhaité intégrer l'IGA dès ma première année de licence. Pur produit de la formation de l'IGA, je ne pensais pas atteindre un niveau BAC+5, j'ai eu des opportunités pour faire un master en alternance au sein d'une collectivité. J'ai toutefois choisi de continuer en formation initiale au sein du Master Ingénierie du Développement Territorial qui bénéficie de responsables de formation pleinement investis et ils communiquent leur motivation aux étudiants du master.

Concernant le master, je n'avais pas vraiment d'attentes particulières par rapport au programme proposé. Les premiers mois de la formation furent compliqués nécessitant un temps d'adaptation par rapport à la Licence.

Ces deux années ont nécessités des sacrifices sur le plan personnel, des week-ends passés à travailler mon mémoire, à développer des compétences sur les nouveaux modes de représentations cartographiques (cartes en anamorphoses, webmapping, etc.), à m'informer sur les évolutions des programmes, des dispositifs, des institutions et à me créer une bibliothèque numérique de documents d'études (diagnostic, programme d'actions, documents d'orientations, etc.). Ces compléments à la formation du master, je l'espère, me permettront de me différencier face à d'autres candidats lors d'entretien d'embauche.

Durant cette formation, j'ai pu parfaire certaines connaissances en aménagement et développement territorial, acquérir de nouvelles compétences en animation et gagner en maturité et en autonomie. Je porte une vision assez contrastée du master, Quatre éléments de la formation sont prépondérants à mes yeux et sont vraiment des plus-values à conserver pour le master :

- Le mémoire parce qu'il permet à la fois d'améliorer ses capacités à travailler en autonomie, et également de développer des connaissances sur un sujet précis et de s'orienter dans un projet professionnel.
- Idées Territoires associée au master IDT, la Junior-Entreprise permet d'apprendre le fonctionnement associatif, la gestion d'équipe et d'initier à l'entrepreneuriat, c'est certainement l'aspect le plus professionnel de la formation. C'est un véritable atout pour les étudiants qui les émergent dans un monde professionnel en parallèle des compétences théoriques acquises pendant la formation

- Le partage, l'échange entre les étudiants master 1 & 2, j'ai pu grâce à l'atelier de la première année de master rencontrer des étudiants de master 2 dont Léo Martine, Adrien Maire ou Maxime Lemaitre et ainsi acquérir de nouvelles compétences et connaissances que de nombreux étudiants n'ont pas au regard des ateliers de cette année.
- Les ateliers sont vraiment un plus pour le master, en complément de mes deux années à Idées Territoires, j'ai vraiment pu apprendre et prendre confiance en moi.

2. L'apport des stages

Pour conclure ce rapport de fin d'études je mettrai en avant les structures qui ont su m'accorder une réelle confiance au cours des stages de master 1 et de master 2 et m'apporter une expérience professionnelle et des échanges qui je n'en doute pas me serviront dans le futur.

Le stage de Master 1 au sein du Syndicat Mixte du Pays d'Arles portait sur la réalisation de cartographies du SCoT, développement de l'Open Data et une observation du foncier économique dans les ZAE.¹³ Accueilli au début de mois de Juin 2014, au sein de l'équipe du Syndicat Mixte du Pays d'Arles, j'avais pour objectif d'actualiser la cartographie du Schéma de Cohérence Territorial, réalisée par des bureaux d'études mandatés par le Pays pour assister le Syndicat Mixte dans l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale. J'ai également pu travailler sur la gestion de données, la réalisation d'une base de données statistique et de la cartographie pour l'ensemble des techniciens du Syndicat Mixte. Au cours de mon stage, le syndicat mixte m'a permis d'assister à une journée d'informations sur la planification foncière et l'observation du foncier dans les zones d'activités économiques. J'ai pu pendant deux mois travailler sur la création d'une observation de la quarantaine de zones d'activités économiques qui se trouvent dans le périmètre du SCoT du Pays d'Arles, une expérience professionnelle et des connaissances en urbanisme et aménagement que je n'aurais pas pu acquérir sans la confiance qui m'a été accordé par Aude Cartier, chargée de mission du SCoT du Pays d'Arles. En outre, j'ai pu présenter ce travail en réunion technique avec les techniciens de la CC du Pays de la Vallée des Baux et ceux de l'Agglomération d'Arles Crau Camargue Montagnette. Une expérience enrichissante qui m'a permis de trouver un bureau d'études pour le stage de master 2.

C'est grâce au stage de Master 1 que j'ai pu faire la connaissance du bureau d'études ARGOS qui est missionné par le SM du Pays d'Arles pour l'élaboration du SCoT. Le stage de master 2 chez ARGOS Consultants m'a permis de confirmer dans mon projet professionnel.

Le lieu de mon stage de master 2 n'était pour moi pas un choix anodin, ni un choix par défaut, il s'agissait d'une volonté importante de ma part de rejoindre un bureau d'études qui s'oriente dans

¹³ Zones d'activités économiques

des thématiques et des projets transversaux. ARGOS était mon choix premier, ma candidature n'ayant pas été retenue en master 1, j'ai souhaité renouveler ma candidature pour le stage de master 2, en ayant acquis une expérience plus importante grâce à mon stage précédent mais aussi grâce à mes différentes expériences acquises grâce aux ateliers professionnels et à mon engagement au sein d'Idées Territoires.

Pour moi ce stage au sein d'ARGOS avait un objectif double :

- Permettre de confirmer mon idée de départ de travailler dans un bureau d'études plutôt que dans une collectivité ;
- Développer de nouvelles compétences et pouvoir décrocher un premier contrat professionnel dans la continuité de ce stage

La réponse à mon objectif premier :

J'ai pu confirmer mon objectif premier de travailler par la suite dans un bureau d'études. Cette expérience au sein d'ARGOS Consultants est pour moi une prise de conscience réelle de la nécessité pour moi de vouloir travailler sur différents projets en même temps, de travailler à la fois sur un diagnostic territorial et sur une réponse à appel d'offre. Le travail en bureau d'études nécessite une polyvalence et une réactivité ainsi qu'une assiduité importantes ce qui semble correspondre parfaitement à mon profil. Au sein d'ARGOS Consultants, j'ai pu trouver une équipe chaleureuse et dynamique avec laquelle il y a une envie véritable et sincère de travailler.

La réponse à mon second objectif :

Ce stage m'a permis d'acquérir une ouverture d'esprit que je n'avais pas forcément notamment sur le plan des politiques sociales. J'ai pu travailler sur une thématique à laquelle, je ne me destinais pas du tout, cette opportunité qui m'a donné l'envie de prolonger ma réflexion sur cette thématique. J'ai pu apprendre beaucoup sur la complexité de certains jeux d'acteurs dans certains territoires où les jeux d'acteurs sont primordiaux. Je prends énormément de plaisir à effectuer les tâches qui me sont confiées (appels d'offres, diagnostic, animation, etc.).

En attente de réponses d'appels d'offres, j'espère pouvoir avoir l'opportunité de collaborer notamment sur le Projet Social de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère. Je vais également pouvoir continuer à coopérer aux études présentées tout au long de mon rapport de fin d'étude, mais également à de nouvelles tâches. Les missions que j'ai déjà effectuées vont de prendre part à de nouvelles études dont notamment le SCoT de l'Oisans, le SCoT du Pays d'Arles lequel je vais pouvoir compléter mon étude réalisé en stage de Master 1. Je devrais également être amené à travailler sur l'Agenda 21 de Marsannay-La-Côte pour lequel j'ai réalisé la réponse à appel d'offre.

Ce sont donc pour moi de nouvelles expériences sur lesquelles je compte apporter pleinement mon regard neuf et ma motivation. Je vais également proposer à mon maître de stage de construire une base SIG, ce qui permettrait de les structurer, dans l'éventualité où le bureau d'études souhaiterait me garder ou recruter un chargé d'études connaissant les SIG. Je mets également en place de nouveaux indicateurs de suivi afin de permettre lors des études de « vendre » au territoire des indicateurs de suivi pour les différentes thématiques (habitat, transport, etc.).

Ce second objectif se couple avec l'envie poursuivre mon expérience au sein d'ARGOS Consultants, c'est une envie que j'ai depuis le début de mon stage : « m'inscrire dans un projet à long terme serait pour moi, une opportunité extraordinaire ». J'espère pouvoir avoir la chance d'être accepté au sein de l'équipe d'ARGOS dans laquelle je me sens bien et où je prends réellement plaisir à travailler. J'aimerais également pouvoir apporter mes compétences statistiques et cartographiques au bureau d'études et je souhaiterais également mettre en pratique mes connaissances dans la rédaction d'études, dans l'animation de réunion et dans la réponse à appel d'offre.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Fiches thématiques de l'atelier habitants de Seyssinet-Pariset

DEPLACEMENTS, TRANSPORTS

Est-ce que vous, vos proches, ou vos enfants, rencontrez parfois des difficultés pour vous déplacer ?

Si c'est le cas, parvenez-vous à trouver des personnes ou des services qui peuvent vous aider dans vos déplacements (amis, famille, associations, etc.) ?

Si vous avez des difficultés à trouver des aides, qu'est-ce que qui pourrait être mis en place sur la commune ?

EDUCATION DES ENFANTS ET DES JEUNES

Est-ce que vous, ou vos proches, rencontrez des difficultés dans l'éducation de vos enfants ? De vos adolescents ? De quel ordre sont ces difficultés ?



Parvenez-vous à trouver des dispositifs ou des services qui peuvent vous accompagner dans l'éducation de vos enfants ? De vos adolescents ?



Qu'est-ce qui pourrait être mis en place sur la commune pour vous aider dans l'éducation de vos enfants ? De vos adolescents ?



ACCES A L'EMPLOI

Est-ce que vous, vos proches, ou vos enfants, rencontrez des difficultés d'accès à l'emploi ?

Si c'est le cas, parvenez-vous à trouver des dispositifs pour vous conseiller ou vous accompagner (Pôle Emploi, associations, amis, réseau, etc.) ?

Pensez-vous qu'il y aurait des choses à mettre en place sur la commune pour accompagner les personnes qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi ?

SOLITUDE, ISOLEMENT

Est-ce que vous, vos proches ou vos enfants, avez parfois le sentiment d'être seul et/ou isolé ?

Si c'est le cas, parvenez-vous à trouver des associations ou des dispositifs sur la commune qui vous aident à vous sentir moins seul ?

Pensez-vous qu'il y aurait des choses particulières à faire sur la commune pour permettre à certains habitants de se sentir moins isolés ?

LOISIRS, CULTURE

Est-ce que vous, vos proches ou vos enfants, rencontrez des difficultés pour accéder à des activités de loisirs ou de culture ?

Trouvez-vous des organismes ou des structures sur la commune pour faire ce type d'activités (bibliothèque, associations, centre social, etc.) ?

Quels dispositifs ou quels services supplémentaires pourraient être mis en place pour répondre à vos besoins de loisirs et/ou de culture ?

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Est-ce que vous, ou l'un de vos proches, avez connu (ou connaissez) des difficultés sociales pour lesquelles vous aviez besoin d'aide? (Difficultés financières, d'insertion professionnelle, d'accès au logement ...)

Si vous, ou l'un de vos proches, étiez confronté à des difficultés d'ordre social, par qui vous feriez-vous aider? (proches, professionnels, structures associatives...)

Quels dispositifs ou quels services pourraient être mis en place pour vous accompagner en cas de difficultés particulières ?

ACCOMPAGNEMENT DE PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE

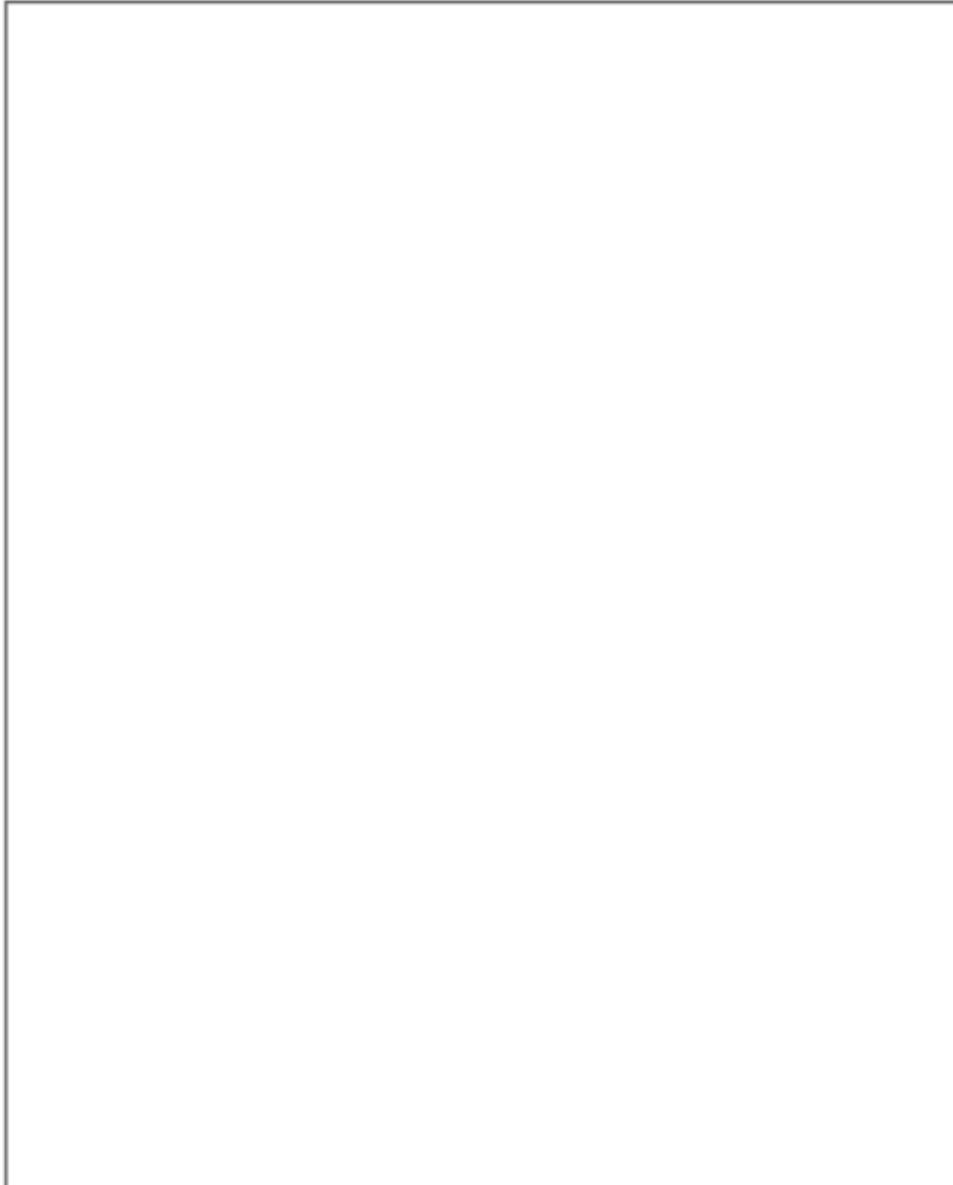
Si vous, ou l'un de vos proches, accompagnez une personne en perte d'autonomie ou en situation de handicap, rencontrez des difficultés dans son accompagnement ?

Parvenez-vous à trouver des structures ou des dispositifs qui peuvent vous aider ou vous conseiller dans ce domaine ?

Quels dispositifs ou quels services pourraient être mis en place sur la commune pour améliorer l'information ou l'accompagnement dans ce domaine ?

VIE QUOTIDIENNE

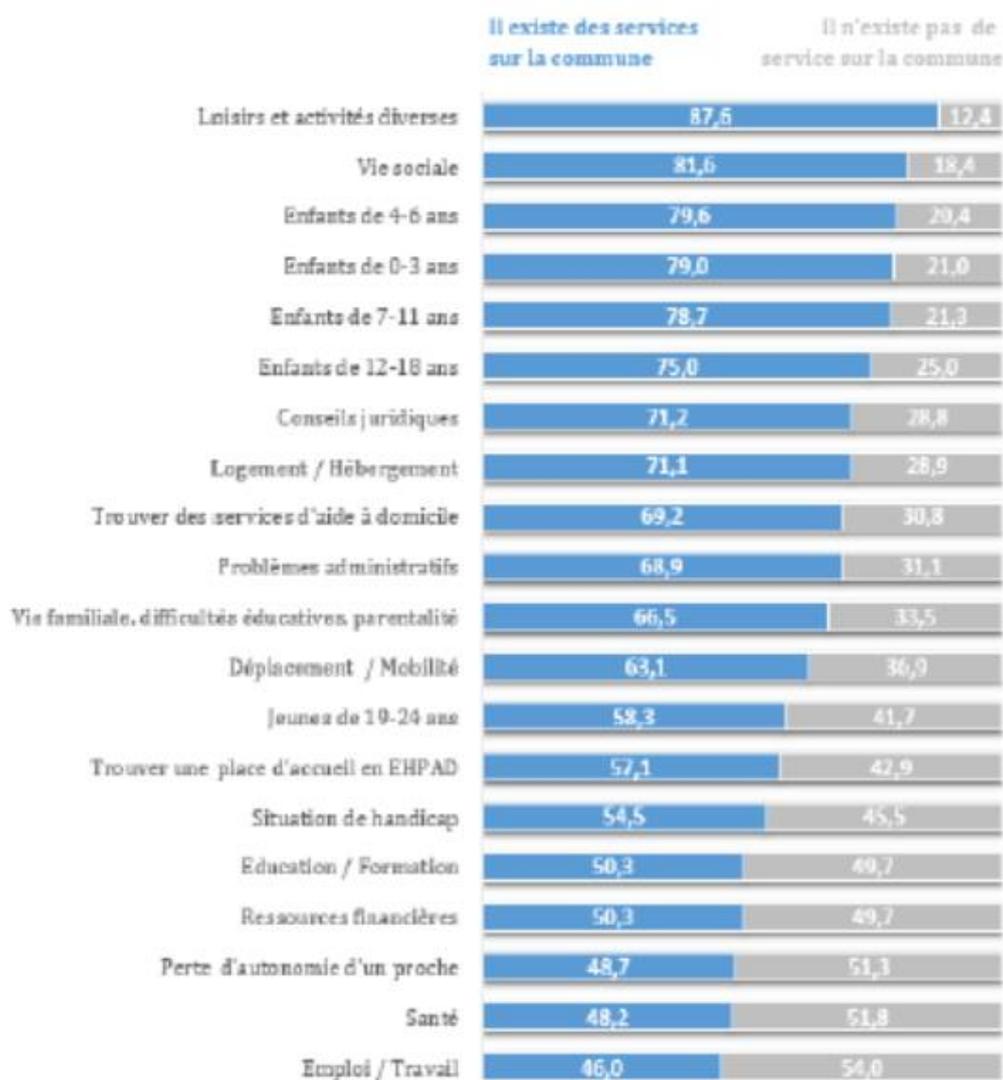
Pour améliorer votre vie quotidienne à Seyssinet-Pariset, quels types de services, d'accompagnements ou d'activités pourraient être mises en place ?

A large empty rectangular box with a thin black border, intended for the respondent to write their answers to the question above.

ANNEXE 2 : Affiches des résultats du diagnostic de l'ABS de Seyssinet-Pariset

LES SERVICES DE LA COMMUNE SELON LES SEYSSINETTOIS

Enquête effectuée du 10/03/2015 au 15/04/2015 auprès de la population résidant à Seyssinet-Pariset



Clé de lecture : 87,6% des Seyssinettois interrogés pensent qu'il existe des services capables de répondre aux besoins de loisirs et d'activités diverses sur la commune.

LA POPULATION DE SEYSSINET-PARISSET

LES HABITANTS DANS LEUR COMMUNE

12 321

habitants au 1er janvier 2012

- Un nombre d'habitants en baisse depuis 1990
- Une majorité de personnes ayant emménagé il y a plus de 10 ans

Ancienneté d'emménagement



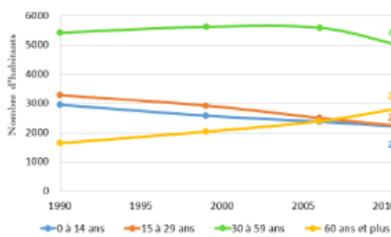
L'ACTIVITE DES SEYSSINETTOIS DE 15 ANS ET PLUS



- Actifs ayant un emploi
- Élèves, étudiants, stagiaires
- Retraités/préretraités
- Chômeurs
- Autres inactifs

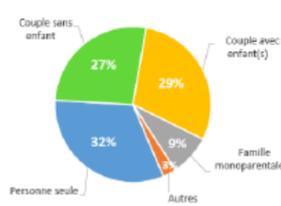
LES MENAGES SEYSSINETTOIS

Evolution de la population selon les âges



- Le nombre d'enfants et de jeunes de moins de 30 ans est en baisse constante
- Seules les personnes de plus de 60 ans voient leur nombre augmenter
- 38% des ménages comprennent au moins 1 enfant

Statut d'habitation



CSP des actifs occupés



- Sur 10 habitants de plus de 15 ans, 7 ont un emploi
- Des professions intermédiaires fortement représentées

LES SEYSSINETTOIS DE 70 ANS ET PLUS

EFFECTIFS

1466

habitants de 70 ans et plus en 2011, soit 12% de la population

- Un nombre de personnes de plus de 70 ans en forte hausse (+27% entre 2006 et 2011)
- Les personnes de 90 ans et + sont ceux qui connaissent la plus forte augmentation

Effectifs selon les âges



CONDITIONS DE VIE

19 655 €

C'est le revenu annuel au-dessus duquel une personne de plus de 75 ans sur deux vit à Seyssinet.

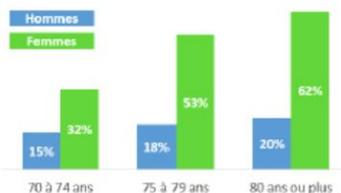
Tous âges confondus, ce revenu est de 21 768 €

Les besoins prioritaires pour les plus de 65 ans

- 1- Être soutenu pour ma santé
- 2- Déplacements, transports
- 3- Temps festifs
- 4- Echanger et partager avec d'autres
- 5- Accès aux services publics
- 6- Services d'aide à domicile

VIE AU DOMICILE

Part des personnes vivant seules



Part de personnes percevant l'APA à domicile



- Plus elles avancent dans l'âge, plus les femmes sont amenées à vivre seules
- A 85 ans ou plus, 4 Seyssinettois sur 10 bénéficient de l'APA

LES BESOINS DES SEYSSINETTOIS

Enquête effectuée du 10/03/2015 au 15/04/2015 auprès de la population résidant à Seyssinet-Pariset

	Besoins	Pas de besoins
Temps festifs	43,2	56,8
Sports, loisirs et culture	40,6	59,4
Accès aux services publics	37,3	62,7
Échanger et partager avec d'autres	36,0	64,0
Mobilité / déplacements / transports	29,8	70,2
Espaces de participation à la vie...	29,3	70,7
Vie associative	28,5	71,5
Conseils juridiques	27,9	72,1
Conseils en économie énergétique	24,7	75,3
Garde de mes enfants	24,2	75,8
Etre soutenu pour ma santé	21,8	78,2
Logement / habitat	20,3	79,7
Formation	19,5	80,5
Conseils à la consommation	18,6	81,4
Emploi	18,4	81,6
Etre moins seul-e	15,1	84,9
Accompagnement social	13,9	86,1
Services d'aide à domicile	12,4	87,6
Aide dans mon rôle de parent	10,5	89,5
Accompagnement vers l'emploi	8,0	92,0

Clé de lecture : 40,6% des Seyssinettois interrogés ont des besoins dans le domaine des sports, des loisirs et la culture

ANNEXE 3 : Liste de personnes participantes au séminaire d'acteurs de la CAPCA

Nom & Prénom	Fonction	Groupe	Type
Alice JARDN	Dir CCAS Privas	Groupe A	technicien
Catherine BONHUMEAU	élu Beauchastel	Groupe A	élu
Hélène BAPTISTE	VP CAPCA	Groupe A	élu
Brice GOURDOL	FR MJC	Groupe A	association
Hélène LAVASTRE	Impact H	Groupe B	association
Chantal JARJAT	AS DSDEN	Groupe B	partenaire
Bernadette FORT	VP CAPCA	Groupe B	élu
Rachid BOULBAROUD	MJC Privas	Groupe B	association
Roland LALAUZE	Dir AAD	Groupe C	association
Yann VIVAT	VP CAPCA	Groupe C	élu
Cyriaessens	jeunesse CAPCA	Groupe C	technicien
Denis VINET	MJC Privas	Groupe C	association
Charles BLANQUET	CAF	Groupe D	partenaire
Ludmila PETROENKO		Groupe D	
Jacqueline PRIN	élu Aïoux	Groupe D	élu
Florentine OUDOT	dir ALSH CIAS	Groupe D	technicien
Geneviève SAGLIO	élu Creyselles	Groupe D	élu
Yvon VALAR	Pdt UDCCAS	Groupe E	partenaire
Mime BUIRET	APF	Groupe E	association
Caroline MICHEL	Petite enfance CAPCA	Groupe E	technicien
Sophie VANNIER	jeunesse Privas	Groupe E	technicien
Michel GEMO	CAPCA	Groupe F	technicien
audrey LEFRANCOIS	Petite enfance CAPCA	Groupe F	technicien
Annie VALETTE	admin CIAS	Groupe F	élu
Fatima SOUADIA	VP CCAS Privas	Groupe F	élu
Christel DUGAD	Asso Ardéjeux	Groupe G	association
Agnès BONNIN	CM services personnes CDDRA	Groupe G	technicien
Sandrine FAURE	VP CCAS La Vouite	Groupe G	élu
Mayliène FOLCHER	Déleguée du Parc de la commune de Saint-Vincent de Dulfort	Groupe G	élu
Jean Louis LEUCI	dir Pôle emploi	Groupe H	partenaire
Mr LADET	Restos du Cœur	Groupe H	association
Nassira BOUCHERIT	Dir CCAS La Vouite	Groupe H	technicien
Eliane BORDIGONI	élu CAPCA	Groupe H	élu

ANNEXE 4 : Compte-rendu du séminaire d'acteurs de la CAPCA



Compte-rendu du séminaire d'acteurs du 21 Mai 2015

Enjeux, priorités et propositions d'actions pour le projet social du Centre Intercommunal d'Action Sociale



Cabinet ARGOS – Séminaire d'acteurs CAPCA – 21/05/2015



GROUPE A

Comment renforcer les actions et le maillage du territoire de la CAPCA, en faveur de la jeunesse (15-25 ans) ?

Les enjeux identifiés par le groupe A concernant les jeunes du territoire sont :

- Insertion sur le marché du travail & Emploi
- Accès aux loisirs
- Prévention contre les addictions (cigarettes, drogue, etc.)
- Mobilité
- Soutien à l'éducation

Les priorités qui ont été identifiées sur le territoire de la CAPCA concernant la jeunesse :

- Sensibiliser et toucher le plus de jeunes possibles sur le territoire
- Inciter les jeunes à prendre des initiatives, à s'investir en leur donnant envie.
- Créer une relation de confiance
- Développer l'information et la communication à destination de la jeunesse

Le groupe A, suite à ce premier travail, a construit des propositions d'actions, qui ont fait l'objet ensuite d'une priorisation grâce aux gommettes :

- Action 1 : Mise en place d'un système de médiation à destination des jeunes (personne relais qui maîtrise les différents dispositifs jeunesse). Partenaires identifiés : MUC, Mission Locale (4)¹
- Action 2 : Développement d'un point information jeunesse et multimédia. Partenaires identifiés : Les collèges du territoire (8)
- Action 3 : Coordonner les acteurs et les structures existantes & mettre en place un partage des actions qui fonctionnent (analyse des pratiques) (8)
- Action 4 : Utiliser des outils de communication en lien avec les NTIC² (1)
- Action 5 : Développer des espaces de rencontre jeunesse & mettre en place des « couples » éducateur/animateur pour de la prévention spécialisée (4)
- Action 6 : Développer la communication auprès des parents sur l'existence du centre de soins d'accompagnement et de la prévention d'addictologie (7)

¹ Nombre de gommettes positionnées sur cette action

² Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

GROUPE B

Comment renforcer les actions et le maillage du territoire de la CAPCA, en faveur de la petite enfance ?

Le groupe B a identifié plusieurs enjeux portant sur les questions autour de la petite enfance :

- Modalités de garde
- Respect du rythme de vie de la petite enfance
- Prendre en compte les besoins particuliers des parents
- Egalité d'accès à l'école (taux de scolarisation des 2/3 ans important sur le territoire)
- Egalité d'accès aux structures d'accueil de la petite enfance
- Développer les lieux d'accueil ponctuel afin d'offrir un accueil de façon non régulière pour les personnes en formation ou en emploi temporaire (emploi saisonnier, intérim, etc.)
- Accessibilité aux équipements
- Développer des associations « parents/familles » pour rendre les habitants acteurs de leur territoire et sortir d'une attitude unique « de consommation et de loisirs »

Les priorités qui ont été identifiées sur le territoire de la CAPCA concernant la petite enfance :

- Coordination des acteurs et mutualisation des actions
- Accompagner et organiser les solidarités en complémentarité de l'offre de services existantes qui n'a pas vocation à répondre à l'ensemble des besoins de chacun

Suite à ce temps de travail, le groupe B a construit des propositions d'actions, qui ont fait l'objet ensuite d'une priorisation grâce aux gommettes :

- Action 1 : Création d'une maison ouverte « maison des familles » pour renforcer et accompagner la parentalité (5)
- Action 2 : Soutenir la Ludothèque existante pour développer une itinérance sur l'ensemble du territoire (9)
- Action 3 : Accompagner l'accès à la cantine, aux centres de loisirs, aux multi-accueils par la création d'une grille tarifaire en fonction du quotient familial (2)

GROUPE C

Comment renforcer les actions et le maillage du territoire de la CAPCA, en faveur des personnes âgées ?

Les enjeux identifiés par le groupe C concernant les personnes âgées du territoire sont :

- L'accès à l'information
- Rompre l'isolement
- Maintien à domicile

Les priorités qui ont été identifiées en faveur des personnes âgées sur le territoire de la CAPCA :

- Développer l'information et la communication à destination des personnes âgées
- Rompre l'isolement des personnes âgées
- Améliorer, accompagner le maintien à domicile des personnes

Le groupe C a construit également des propositions d'actions, qui ont fait l'objet dans un second temps d'une priorisation grâce aux gommettes :

- Action 1 : Création et diffusion d'un annuaire des aides et services existants sur le territoire
Partenaires identifiés : Département, CAPCA, etc. (4)
- Action 2 : Favoriser le lien intergénérationnel par des activités culturelles ou sportives (3)
- Action 3 : Accompagner le développement d'appartements pour personnes âgées lors de constructions nouvelles d'habitat collectif sur le territoire (ex : système d'appartements réservés aux personnes âgées) Partenaires identifiés : CAPCA, communes, offices HLM (3)
- Action 4 : Favoriser la mobilité pour les personnes âgées par le développement d'un service de minibus permettant aux personnes âgées d'aller faire leurs courses, d'organiser des sorties ou de se déplacer pour des rendez-vous médicaux. Partenaires identifiés : Conseil Départemental, associations + financements partagés avec les différentes collectivités locales (12)
- Actions 5 : Mutualisation des services déjà existants sur le territoire
- Action 6 : Aides dans les démarches administratives notamment pour les démarches sur Internet
- Action 7 : Accompagner le maintien à domicile par le développement d'un système de portage de repas, par l'organisation de visites bénévoles aux personnes âgées, ainsi qu'une veille et suivi des personnes qui le demandent. Partenaires identifiés : communes, associations (4)

GROUPE D

Comment soutenir les familles dans leur fonction parentale ?

Les enjeux identifiés par le groupe D concernant la lisibilité et l'accessibilité à l'offre existante sur le territoire sont :

- Eloignement de certaines communes situées en zone de « relief »
- Pas ou peu d'enfants dans certaines communes
- Pas d'école dans chaque commune, l'école représente cependant un lieu d'échanges et de rencontres pour les parents

Les priorités qui ont été identifiées sur le territoire de la CAPCA concernant le soutien des familles dans leur fonction parentale :

- Rencontres parents-enfants
- Accès à l'information pour tous
- Structurer une démarche pérenne
- Venir en appui d'initiatives locales

Ces priorités sont surtout à mettre en place sur les communes rurales où il y a peu d'habitants et des contraintes physiques liées au relief.

Le travail mené par le groupe D sur le soutien aux familles dans leur fonction parentale a permis de mettre en lumière 4 propositions d'actions priorisées par l'ensemble des participants lors de la déambulation :

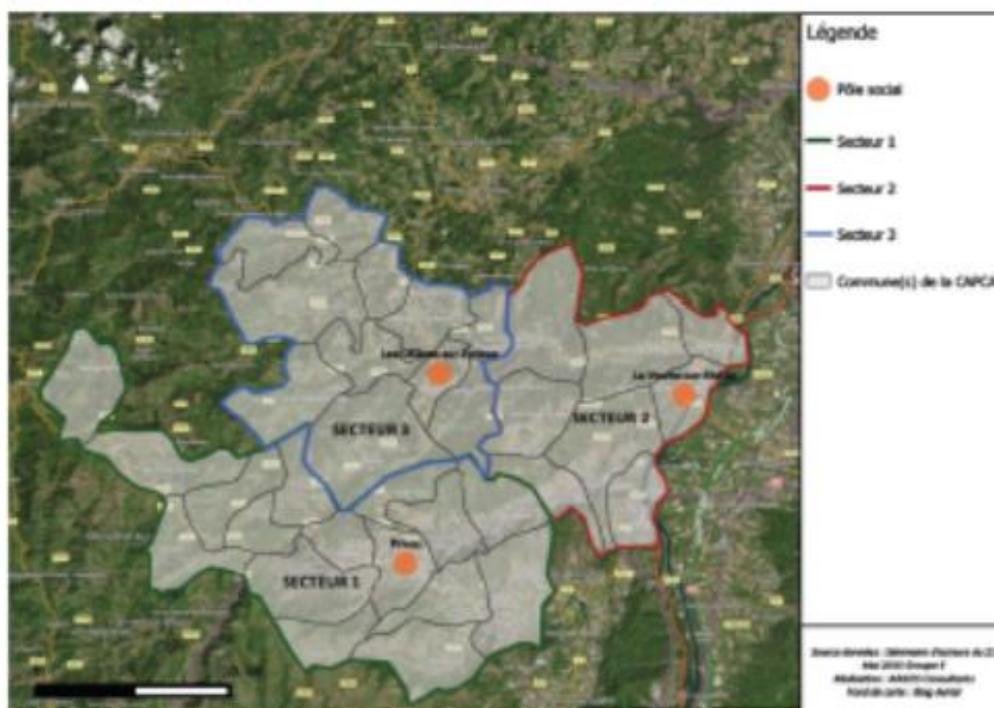
- Action 1 : Créer un recensement des structures et personnes ressources en matière d'éducation et de soutien à la parentalité (de la petite enfance à l'adolescence). (4)
- Action 2 : Création d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents itinérant. Partenaires identifiés : CAF, DDT, CAPCA, MSA, acteurs locaux. (12)
- Action 3 : Soutien à l'animation de la vie sociale par la mobilisation d'un animateur de la vie sociale professionnel et intervenant sur l'ensemble du territoire de la CAPCA. Partenaires identifiés : CAPCA, communes, CCAS, Association locale, conseil départemental. (12)
- Action 4 : Développer un système de navettes permettant l'accès aux différents lieux d'accueil (ALSH, Foyers des jeunes, etc.) Partenaires identifiés : CAPCA, communes, conseil départemental (6)

GROUPE E

Comment rendre plus lisible et accessible l'offre existante sur le territoire ?

Le groupe E a retenu 4 enjeux concernant la lisibilité et l'accessibilité à l'offre existante sur le territoire :

- Bien connaître les services d'aide à la personne de la CAPCA
- Réduire les inégalités (accès pour tous à la même information)
- Pouvoir accéder aux services
- Définir 3 « pôles sociaux » basés sur 3 bassins de vie identifiés sur la CAPCA (cf : Carte ci-dessous)



Les priorités qui ont été identifiées sur le territoire de la CAPCA concernant l'offre existante :

- Création de pôles sociaux sur le territoire
- Rendre accessible les pôles sociaux à tous
- Coordination des 3 pôles sociaux et mise en place d'une étroite collaboration avec le CIAS
- Informer, communiquer sur l'offre de services existante sur le territoire

Le groupe E a ensuite proposé 4 actions, qui ont été priorisées par la suite :

Cabinet ARGOS – Séminaire d'acteurs CAPCA – 21/05/2013

6

-
- Action 1 : Former les personnes ressources des pôles sociaux qui seront les interlocuteurs privilégiés avec les différentes institutions (pôle emploi, conseil départemental, etc.) (6)
 - Action 2 : Création d'un numéro de téléphone propre au territoire destiné à orienter la population en fonction de ses besoins (6)
 - Action 3 : Enrichir la communication via des plaquettes, le site internet et le bulletin d'information de la CAPCA & Diversifier les modes de communication (6)
 - Action 4 : Développer la mobilité du personnel des pôles sociaux afin qu'ils puissent se déplacer si besoin sur d'autres communes (3)

GROUPE F

Comment développer l'information de premier niveau pour les habitants de la CAPCA ?

Les enjeux retenus sur la question du développement de l'information aux habitants de la CAPCA sont :

- Identifier les acteurs compétents en fonction des besoins des usagers
- Orienter les usagers vers les services adéquats

Les priorités qui ont été identifiées sur le territoire de la CAPCA sur l'information aux habitants :

- Faciliter l'information et l'accès aux différents services

Le groupe F a construit 6 propositions d'actions, qui ont fait l'objet ensuite d'une priorisation :

- Action 1 : Utiliser les lieux et les services de proximité facilement identifiables et repérables (exemple : Mise en place de pôles ressources en fonction des bassins de vie) (4)
- Action 2 : Créer au sein des services, un espace documentation en variant les supports de communication (ex : papiers, flyers, internet, site communal, etc.)
- Action 3 : Tenir une veille des informations collectées pour une meilleure mise à jour (2)
- Action 4 : Organiser des temps thématiques animés par des professionnels qui iraient à la rencontre des habitants pour présenter les missions de leurs services faciliter l'interconnaissance des professionnels entre eux. (1)
- Action 5 : Mettre en place un « infobus » itinérants pour diffuser l'information aux habitants (20)
- Action 6 : Recensement régulier des besoins des habitants pour rendre compte de l'évolution de leurs besoins (Analyse des besoins sociaux) (8)



GROUPE G

Comment accompagner les acteurs locaux, afin de renforcer la qualité de l'accompagnement des habitants et des usagers ?

7 enjeux ont été retenus par le groupe G sur l'accompagnement des acteurs afin de renforcer la qualité de l'accompagnement aux personnes :

- Développer la connaissance réciproque des acteurs
- Améliorer le maillage d'acteurs
- Favoriser l'accès aux services
- Décloisonner et accompagner les acteurs locaux dans la globalité
- Construire le projet de territoire pour que chacun s'y sente investi
- Comment mobiliser dans le temps ?

Les priorités identifiées par le groupe G afin de renforcer la qualité de l'accompagnement des habitants et des usagers :

- Mise en réseau, animation du territoire et développement de partenariat
- Formation et partage de connaissances/compétences pour mobiliser
- Organiser une journée de rencontre avec les élus et les associations
- Valorisation des actions qui fonctionnent sur le territoire

Le groupe G a proposé 8 actions qui ont fait ensuite l'objet d'une priorisation :

- Action 1 : Organiser une journée de rencontres entre les élus de la CAPCA et les associations du territoire (1)
- Action 2 : Valoriser les actions qui fonctionnent « actions exemplaires » (1)
- Action 3 : Relayer l'information de chaque commune pour la diffuser sur l'ensemble du territoire (recueillir et valoriser les actions réussies).
- Action 4 : Mettre en place des formations, échanges, débats, séminaires sur un sujet ou une thématique à l'attention des acteurs et des élus pour leur apprendre à se connaître (16)
- Action 5 : Mise en place d'un observatoire avec le recrutement d'une personne dédiée à la collecte, la mise à jour et la diffusion de l'information
- Action 6 : Mettre en place une cellule juridique pour accompagner les professionnels sur des sujets compliqués (2)
- Action 7 : Recenser les acteurs du territoire qui souhaitent être accompagnés, formés sur compétences spécifiques (1)

-
- Action 8 : Réalisation d'une analyse comparative avec d'autre(s) territoire(s)

GROUPE H

Que faut-il mettre en œuvre pour faciliter la mobilité des habitants sur le territoire ?

Les enjeux identifiés par le groupe H sur la mobilité des habitants du territoire :

- Un territoire éclaté
- Difficulté de mobilité pour certains habitants (Pas de véhicule, mobilité réduite, etc.)
- Pas de desserte vers les pôles d'attractivité
- Enjeux écologiques autour de la protection du territoire

Sur le développement de la mobilité des habitants du territoire, le groupe H a retenu 2 priorités :

- Favoriser le co-voiturage et les navettes
- Prioriser l'accès à la mobilité pour les personnes ayant le plus de difficulté de déplacements (personnes âgées, jeunes, personnes à mobilité réduite, etc.)

Le groupe H a construit des propositions d'actions, qui ont ensuite été priorisées :

- Action 1 : Recenser les besoins de transport et les publics concernés (demandeurs d'emplois, personnes âgées, personnes à mobilité réduite, etc.). Partenaires identifiés : communes, CAPCA, conseil départemental & régional (1)
- Action 2 : Organiser des tournées destinées à apporter l'information au plus près des personnes qui en ont besoin (maison des services publics, multiservices avec des interlocuteurs qui se rendent dans les communes) (1)
- Action 3 : Navettes intercommunales pour faciliter la mobilité des habitants (13)
- Action 4 : Optimiser l'organisation autour du co-voiturage en développement des parkings gratuits et en identifiant davantage ces parkings (signalétique). Partenaires identifiés : conseil départemental et réseaux associatifs (1)
- Action 5 : Développer les points de location de moyens de déplacements (voitures, mobylettes, vélos). Partenaires identifiés : CAPCA, conseil départemental, conseil régional (3)
- Action 6 : Développer les modes de déplacements doux avec une interconnexion du réseau entre les communes. Partenaires identifiés : CAPCA et acteurs locaux + financement de l'Etat, de la Région et de l'Europe (8)
- Action 7 : Accès à l'information « mobilité » sous forme d'une plate-forme téléphonique gratuite permettant de connaître les moyens de transport possible entre le domicile et le lieu de destination (8)
- Action 8 : Sensibiliser et éduquer les personnes à la mobilité (1)

Les actions à retenir

- Mettre en place un « infobus » itinérants pour diffuser l'information aux habitants (20)
- Mettre en place des formations, échanges, débats, séminaires sur un sujet ou une thématique à l'attention des acteurs et des élus pour leur apprendre à se connaître (16)
- Création d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents itinérant. Partenaires identifiés : CAF, DDT, CAPCA, MSA, acteurs locaux. (12)
- Favoriser la mobilité pour les personnes âgées par le développement d'un service de minibus permettant aux personnes âgées d'aller faire leurs courses, d'organiser des sorties ou de se déplacer pour des rendez-vous médicaux. Partenaires identifiés : Conseil Départemental, associations + financements partagés avec les différentes collectivités locales (12)
- Soutien à l'animation de la vie sociale par la mobilisation d'un animateur de la vie sociale professionnel et intervenant sur l'ensemble du territoire de la CAPCA. Partenaires identifiés : CAPCA, communes, CCAS, Association locale, conseil départemental. (12)
- Soutenir la Ludothèque existante pour développer une itinérance sur l'ensemble du territoire (9)
- Développement d'un point information jeunesse et multimédia. Partenaires identifiés : Les collèges du territoire (8)
- Coordonner les acteurs et les structures existantes & mettre en place un partage des actions qui fonctionnent (analyse des pratiques) (8)
- Développer les modes de déplacements doux avec une interconnexion du réseau entre les communes. Partenaires identifiés : CAPCA et acteurs locaux + financement de l'Etat, de la Région et de l'Europe (8)
- Accès à l'information « mobilité » sous forme d'une plate-forme téléphonique gratuite permettant de connaître les moyens de transport possible entre le domicile et le lieu de destination (8)

ANNEXE 5 : Questionnaire citoyens Agenda 21 Schiltigheim



AGENDA 21 VILLE DE SCHILTIGHEIM

QUESTIONNAIRE CITOYENS

Ce questionnaire anonyme s'inscrit dans le cadre de la démarche de développement durable et d'Agenda 21 de la Ville de Schiltigheim.

Ce questionnaire vise à mieux connaître les habitants de la commune, leurs habitudes et leurs usages en matière de développement durable.

Votre avis nous est précieux, nous vous remercions donc de consacrer quelques minutes pour renseigner ce questionnaire (temps estimé d'environ 10 min).

A- VOTRE PROFIL

1. Vous êtes :

- Un homme Une femme

2. Quel âge avez-vous ?

- de 15 à 29 ans de 60 à 74 ans
 de 30 à 45 ans 75 ans et plus
 de 45 à 59 ans

3. Quelle est votre situation ou votre profession ?

- Agriculteur
 Artisan / commerçant/ chef d'entreprise
 Profession libérale
 Cadre et professions intellectuelles supérieures
 Employé/ Ouvrier
 En recherche d'emploi
 Retraité
 Au foyer
 Etudiant / lycéen

4. Quelle est la composition de votre foyer ?

- Personne seule Personne seule avec enfant(s)
 Couple sans enfant Couple avec enfant(s)

5. Depuis combien de temps habitez-vous à Schiltigheim ?

- Moins de 1 an De 2 à 4 ans De 5 à 9 ans
 De 10 à 19 ans Plus de 20 ans

6. Dans quel quartier de Schiltigheim résidez-vous ?

- Vieux Schlick Rue Wissembourg/rue de Lauterbourg
 Quartier rue de Rosheim/rue de Mundolsheim
 Rue Oberlin/rue de la Zorn Quartier des Ecrivains Quartier du Marais
 Quartier du Mont des Alouettes Ilot rues Contades / rue du Tribunal / Avenue Mendès France

B – VOTRE IDÉE/VISION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET VOS PRATIQUES

7. Pour chacun des sujets suivants, indiquez-vous que (entourez les réponses qui vous concernent, une seule réponse possible par ligne) :

Le développement durable ...	Vous savez ce que c'est	Vous en avez entendu parler	Vous ne savez pas ce que c'est
Le développement durable, c'est ...	Un autre nom pour l'écologie / la protection de l'environnement	Etre plus solidaire et penser aux générations futures	Un développement économique plus respectueux de l'environnement et de l'humain
Le développement durable ...	C'est une mode, ça passera	J'y crois et j'agis	On n'a pas le choix

8. L'Agenda 21, savez-vous ce que c'est ?

- Oui
 Un peu
 Non, pas du tout

Si « oui », ou « un peu » pouvez-vous préciser en quelques mots ?

.....

9. Selon vous le développement durable (plusieurs réponses possibles) :

- C'est l'affaire de la Ville de Schiltigheim
 C'est l'affaire de Strasbourg Eurométropole
 C'est l'affaire de toutes les collectivités
 C'est l'affaire de l'Etat
 Chacun peut agir à son niveau
 Il faut agir à l'échelle internationale

10. Vous sentez-vous engagé(e) en faveur du développement durable ?

- Oui, beaucoup
 Oui un peu
 Non, mais j'y pense
 Vraiment pas du tout

11. Si vous avez répondu « oui, beaucoup » ou « oui, un peu », à quelle fréquence jugez-vous cet engagement ?

- Tous les jours
 Une à deux fois par semaine
 Une à deux fois par mois
 Occasionnellement au cours de l'année
 Ne se prononce pas

12. Comment vous déplacez-vous jusqu'à votre lieu de travail ? (si vous associez plusieurs modes dans un même trajet, cochez-les. Si vous avez plusieurs modes de transport habituels ou occasionnels (3 à 4 fois par mois), remplissez plusieurs colonnes)

	Mode(s) habituel(s)	Mode(s) occasionnel(s)
Voiture		
Covoiturage		
Moto		
Transport en commun : train		
Transport en commun : bus, tramway		
Vélo		
Marche		

13. Quelles sont vos pratiques existantes et celles que vous envisagez ?

Les pratiques ...	Quelles sont les pratiques que vous avez déjà ?			Quelles sont les pratiques que vous envisagez d'avoir ?	
	Je fais déjà	Je ne fais pas	Je m'y mets !	J'envisage de le faire	Je n'envisage pas de le faire
Veiller à économiser l'eau					
Limiter votre consommation d'énergie (électricité, essence ...)					
Utiliser des énergies renouvelables					
Trier vos déchets					
Mieux se déplacer (transports collectifs, covoiturage, vélo, marche ...) pour moins polluer					
Intégrer des critères sociaux et/ou environnementaux dans vos achats (bio, commerce équitable ...)					
Acheter des produits locaux (marchés, producteurs locaux ...), des produits de saison, des produits labellisés (AOC ...)					
Sensibiliser votre entourage (au respect de l'environnement, aux économies d'énergie, aux achats équitables ...)					
Participer à la vie publique (réunions publiques, concertation ...)					
Participer aux manifestations organisées sur la commune (animations, concerts, etc.)					
Vous mobiliser dans une association (adhérent, bénévole, don ...)					
Isoler votre logement					

Autre. Précisez :

14. Si vous avez répondu majoritairement « Je ne fais pas » et que vous n'envisagez pas de changer d'habitude, quelles sont la ou les principale(s) raison(s) ?

- Par manque d'information ou de sensibilisation
- Votre revenu ne le permet pas
- Vous n'avez pas la possibilité de le faire (manque de temps, ...)
- Ce n'est pas pratique et cela demande des efforts
- Vous ne vous sentez pas concerné
- Autre. Précisez :

15. Selon vous, la participation des citoyens consiste à :

	Très important	Plutôt important	Plutôt pas important	Pas important du tout
Voter				
Faire entendre sa voix et son avis en dehors du vote				
Participer aux associations d'habitants / rencontres de quartiers				

16. Si vous participiez peu ou pas du tout à la vie de la Ville de Schiltigheim, c'est parce que ? (deux réponses maximum) :

- Vous ne vous sentez pas concerné par la vie de la Ville de Schiltigheim
- Vous n'êtes pas informé de la manière dont vous pouvez vous impliquer dans la vie de la commune
- Vous n'avez pas suffisamment de temps
- Vous ne vous sentez pas compétent
- Vous pensez que vous ne serez pas écouté
- C'est le rôle des élus de s'occuper de la vie de la commune
- Autre. Précisez :

C – LE DEVELOPPEMENT DURABLE A SCHILICK

17. Pour vous, à Schillik, le développement durable ...

- est déjà une réalité
- se met en place progressivement
- est inexistant

18. Avez-vous connaissance d'actions menées par la Ville de Schiltigheim en faveur du développement durable ? Si oui, pouvez-vous préciser lesquelles ?

.....

19. Quel regard portez-vous sur le territoire de Schillik en matière de :

	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait
Sports				
Loisirs et culture				
Equipements municipaux				
Action sociale, solidarité, cohésion				
Patrimoine architectural et historique				
Vie commerciale, économie, emploi				
Intercommunalité				
Solidarité internationale				
Tourisme				
Transports collectifs				
Déplacements, circulation				
Environnement et cadre de vie				
Tranquillité, sécurité				
Logement/habitat				
Gestion de l'eau et des déchets				
Services publics rendus aux usagers				

D – VOS ATTENTES

- 20. Selon vous, quels facteurs seraient susceptibles d'entraîner un changement de comportement chez les habitants de la Ville de Schiltigheim ? (2 réponses maximum)**
- Des informations sur les gestes à éviter ou à acquiescer
 - Des informations sur ce qui existe localement (productions alimentaires, marchés, fournisseurs, associations, activités, services, ...)
 - Une incitation à participer à un projet ou une action particulière
 - Des prix intéressants pour l'acquisition de certains équipements (composteur, chauffe-eau solaire, ...) ou la participation à certaines activités (tarifs dégressifs, ...)
 - Des opérations permettant de « toucher du doigt » certaines alternatives, des démonstrations, des chantiers, ...
 - Une sensibilisation aux richesses naturelles du territoire communal à préserver
 - Autre. Précisez :
- 21. Aujourd'hui, parmi ces 4 aspects, lequel vous semble devoir être traité plus fortement sur la Ville de Schiltigheim? (1 réponse maximum)**
- Une meilleure prise en compte de l'environnement
 - Un plus grand effort de solidarité
 - Une plus grande participation des citoyens à l'élaboration de la politique publique
 - Un plus grand effort de développement économique
- 22. Social : quels aspects vous semblent prioritaires sur la Ville de Schiltigheim ? (3 réponses maximum)**
- Mieux intégrer les personnes handicapées et les personnes les moins mobiles
 - Encourager le développement de l'insertion par l'activité économique
 - Développer l'offre culturelle, associative, sportive
 - Développer la solidarité internationale
 - Renforcer la participation des citoyens à la vie locale, la communication et l'information
 - Construire des logements sociaux et améliorer l'habitat
 - Réduire les incivilités et la délinquance
 - Promouvoir une meilleure égalité entre les sexes
 - Améliorer l'accès aux services publics et leur qualité, notamment par une meilleure prise en compte de la satisfaction de l'utilisateur
 - Favoriser les échanges entre les générations
 - Autre. Précisez :
- 23. Economie : quels aspects vous semblent prioritaires sur la Ville de Schiltigheim? (3 réponses maximum)**
- Un travail sur les commerces de proximité (modernisation, enrichissement de l'offre, horaires d'ouverture, ...)
 - L'accès aux nouvelles technologies
 - La création d'emplois
 - Un travail sur le tourisme
 - La valorisation de l'agriculture locale
 - Le soutien à l'artisanat et aux Petites et Moyennes Entreprises (PME)
 - Des relations plus étroites entre élus et entreprises
 - L'accompagnement des entreprises vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement et des salariés et/ou vers une démarche qualité
 - Un travail sur les déplacements professionnels (transport de marchandises, salariés)
 - Aider les créateurs d'entreprise à s'implanter
 - Autre. Précisez :

24. Environnement : quels aspects vous semblent prioritaires sur la Ville de Schiltigheim? (3 réponses maximum)

- La construction de logements ou d'équipements plus écologiques (consommation d'énergie, matériaux utilisés ...)
- Une meilleure gestion, prévention et valorisation des déchets
- Une meilleure qualité de l'eau et une meilleure maîtrise de la consommation
- Une meilleure maîtrise de la consommation d'énergie, le développement d'énergies renouvelables
- Une plus grande protection des milieux naturels (forêt, zones naturelles, ...)
- Des possibilités de déplacements différentes (alternatives à la voiture, réorganisation de la circulation, des déplacements et des stationnements)
- Une urbanisation différente moins consommatrice d'espaces
- Une meilleure gestion des risques naturels et/ou technologiques
- Une réduction des nuisances (olfactives/lumineuses/sonores/esthétiques)
- Autre. Précisez :

25. Citez, si vous avez une suggestion, une action qui pourrait être mise en place sur la Ville de Schiltigheim pour concrétiser l'une de ces priorités environnementales :

.....

26. Démocratie locale et participation citoyenne : quels aspects vous semblent prioritaires sur la Ville de Schiltigheim? (3 réponses maximum)

- Organiser plus de rencontres entre les habitants et les élus
- Mieux informer sur la manière de s'impliquer dans la vie de la commune
- Renforcer la concertation pour mieux impliquer les habitants dans les projets de la commune
- Renforcer la stimulation du tissu associatif local
- Autre. Précisez :

27. Vous êtes intéressé(e) par la démarche, vous souhaitez...

- Etre informé sur l'Agenda 21 de la Ville de Schiltigheim
- Participer à certains ateliers de travail thématiques ouverts aux habitants

Dans ce cas et pour que nous puissions vous recontacter, merci de préciser :

- vos nom et prénom* :

- votre adresse* (postale et/ou électronique) :

.....

28. Avez des remarques, compléments ou suggestions d'action en lien avec les thématiques abordées tout au long du questionnaire ?

.....

BIBLIOGRAPHIE

ARLAUD S. et PERIGORG M. — « Pays » et développement local. Logique et ambiguïté d'une politique des territoires, *Noroi*, MSHS-ITEEM, n°181, Tome 46, 1999-1, 140 p.

BARBONI T., TREILLE E., 2010, « L'engagement 2.0 », *Revue française de science politique*, vol. 60, no 6, p. 1137-1157.

BENVEGNI N., 2006, « Le débat public en ligne. Comment s'équipe la démocratie dialogique ? », *Politix*, no 75, p. 103-124.

BERTRAND V., « L'émergence d'un nouveau territoire : le Pays Lunévillois », *Revue Géographique de l'Est* [En ligne], vol. 40 / 4 | 2000, mis en ligne le 19 avril 2010, consulté le 03 juin 2015. URL : <http://rge.revues.org/4049>

BERTRAND V., Les espaces rurbains en Lorraine : du paysage au système géographique. L'exemple du Lunévillois, Thèse de Doctorat, Université Nancy 2, 1999, 423 p.

BICHAT J., La vie et la santé dans la cité lorraine à travers les siècles. Lunéville : 1034-1936. (Étude médico-sociale), Thèse de médecine, Nancy, 1937, 612 p.

BLONDEAU O., ALLARD L., 2007, *Devenir média. L'activisme sur Internet entre défection et expérimentation*, Paris, Éd. Amsterdam.

BLONDIAUX L., CHATEAURAYNAUD F., FOURNIAU J-M., LEFEBVRE R., NEVEU C. et SALLES D. (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013, ISSN : 2268-5863. URL : <http://www.dicopart.fr/fr/dico/cartographieparticipative>.

BURGARD C. — Lunéville : étude de géographie urbaine, Diplôme d'Études Supérieures de lettres, Nancy, 1939, 109 p.

CARDON D., GRANJON F., 2010, *Médiactivistes*, Paris, Presses de Science Po, « Contester ».

DEBARBIEUX B., LARDON S. (dir.), 2004, *Les Figures du projet territorial*, Paris, Éd. De l'Aube.

DELORME E., Lunéville et son arrondissement, Lunéville, *Journal de Lunéville*, tome I et II, 1927, 844 p.

FLICHY P., 2008, « Internet et le débat démocratique », *Réseaux*, no 150, p. 159-185.

FOUET ILLOU G., 2008, « Le Web et le traité constitutionnel européen. Écologie d'une localité thématique compétitive », *Réseaux*, no 147, p. 229-257.

GRANJON F., 2001, *L'Internet militant. Mouvement social et usages des réseaux télématiques*, Rennes, Éd. Apogée.

GREFFET F., WOJCIK S., 2008, « Parler politique en ligne. Une revue des travaux français et anglo-saxons », *Réseaux*, no 150, p. 19-50.

HINZELIN A., Géographie historique, industrielle et statistique de la Meurthe, avec une esquisse historique de la Lorraine et précédée de notions de géographie générale, Nancy, Grimblot, veuve Raybois et Compagnie, 1857, 356 p.

HIRT I., ROCHE S., « Cartographie participative », in CASILLO I. avec BARBIER R.,

JULLIAN A. et PONCET P., Lunéville : 1 000 ans d'histoire, Paris, Citédis, 1997, 165 p.

LEPAGE H. Le Département de la Meurthe. Journal historique des villes, bourgs, villages, hameaux et censes de ce département, T. I, Nancy, Lepage, 1853, 741 p.

LETOURNEAU B., Diagnostic pour une nouvelle vitalité industrielle dans l'arrondissement de Lunéville, CCI de Meurthe-et-Moselle, 1979.

VERDIER P., Le projet urbain participatif. Apprendre à faire la ville avec les habitants, Ed. Yves Michel et Adels, 2009, 264 p.

Sitographie

Concertation et démarche participative : des outils pour un territoire

www.reseaurural.fr/files/Fu1/Concertation-et-demarche-participative-des-outils-pour-un.ppt&ei=X35wVfe0GsTeUcbqgPgK&usg=AFQjCNfxs-rXNsbYfhelZ80Jv6_om0goAw&sig2=P8oJ_k4cAlWqD15blp79Dg

La démarche participative : Un concept dynamique – AFSOS

www.afsos.fr/%3A%2F%2Fafsos.org%2FIMG%2Fpdf%2Farticle_groupe_DP_130911.pdf&ei=X35wVfe0GsTeUcbqgPgK&usg=AFQjCNG2AvLKVMJbHzK4zD3n5GF8uVkFPw&sig2=LOBrP0I5e2FVto7xQseqGw

Table des illustrations

Figure 1 : Représentation des relations et des modes vie à Chicago dans les années 20 Réalisation : Ecole de Chicago.....	12
Figure 2 : Quartiers Démocratie et Monmousseau à Vénissieux à la fin des années 1970 source : 40ans.GrandLyon.fr.....	14
Figure 3 : Forum territoriaux menés dans le cadre du Projet de Territoire du Pays du Lunévillois	15
Figure 4 : Les bonnes questions de la concertation	21
Figure 5 : Champs d'intervention du bureau d'études.....	25
Figure 6 : Séminaire d'acteurs de Seyssinet-Pariset 5 Mai 2015	28
Figure 7 : Programme du séminaire d'acteurs du 12 Mai 2015 du Projet Social de Privas	30
Figure 8 : Groupe de travail dans le cadre du premier temps de travail du séminaire d'acteurs de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.....	31
Figure 9 : Groupe de travail dans le cadre du premier temps de travail du séminaire d'acteurs de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.....	31
Figure 10 : Scan feuille de travail sur le premier temps de travail	32
Figure 11 : Temps de déambulation réalisé dans le cadre du séminaire d'acteurs du projet social de la CAPCA	32
Figure 12 : Scan feuille de présentation finale du travail de groupe mené dans le cadre du projet social porté par la Communauté d'Agglomération de Privas Centre Ardèche	34
Figure 13 : Extrait du tableau Excel de l'Indicateur réel de mobilisation et de participation ..	35
Figure 14 : Les trois piliers du développement durable	36
Figure 15 : Les 5 fondements des agendas 21	39
Figure 16 : Carte du positionnement géographique de Schiltigheim Source : ARGOS Consultants	40
Figure 17 : Extrait du questionnaire habitants en ligne de l'Agenda 21 de Schiltigheim	46
Figure 18 : Usine Traylor, Lunéville Source : Patrimoine-de-france.com.....	49

Figure 19 : Les reliefs du Piémont Vosgien Source : Conseil Départemental 54	51
Figure 20 : Terres cultivées du plateau Lorrain Source : Conseil Départemental 54.....	51
Figure 21 : Les plaines ondulées du Bayonnais Source : Conseil Départemental 54.....	51
Figure 22 : Four de la cristallerie de Baccarat Source : Le Parisien.....	52
Figure 23 : Carte de positionnement du Pays du Lunévillois Source: ARGOS Consultants	52
Figure 24 : Forum territorial mené dans le cadre du Projet de Territoire du Pays du Lunéville	53